



# Conseil de sécurité

Soixante-seizième année

**8851<sup>e</sup>** séance

Mercredi 8 septembre 2021, à 10 heures  
New York

*Provisoire*

*Présidente :* M<sup>me</sup> Byrne Nason . . . . . (Irlande)

*Membres :*

Chine . . . . .	M. Dai Bing
Estonie . . . . .	M. Jürgenson
États-Unis d'Amérique . . . . .	M <sup>me</sup> Thomas-Greenfield
Fédération de Russie . . . . .	M <sup>me</sup> Evstigneeva
France . . . . .	M. de Rivière
Inde . . . . .	M <sup>me</sup> Lekhi
Kenya . . . . .	M. Kiboino
Mexique . . . . .	M. de la Fuente Ramírez
Niger . . . . .	M. Aougi
Norvège . . . . .	M <sup>me</sup> Juul
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M. Kariuki
Saint-Vincent-et-les Grenadines . . . . .	M <sup>me</sup> DeShong
Tunisie . . . . .	M. Ladeb
Viet Nam . . . . .	M. Dang

## Ordre du jour

### Opérations de maintien de la paix des Nations Unies

#### Processus de transition menés par l'ONU

Lettre datée du 24 août 2021, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente de l'Irlande auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2021/756)

Conformément à la procédure énoncée dans la lettre datée du 7 mai 2020, adressée aux représentantes et représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil (S/2020/372), qui a été arrêtée à la lumière des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de COVID-19, le procès-verbal de la présente séance s'accompagnera d'un document récapitulatif (S/2021/783) où figureront les déclarations envoyées par les non-membres du Conseil



*La séance est ouverte à 10 h 5.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **Opérations de maintien de la paix des Nations Unies**

#### **Processus de transition menés par l'ONU**

#### **Lettre datée du 24 août 2021, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente de l'Irlande auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2021/756).**

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, qui vont présenter des exposés, à participer à la présente séance : S.E.Mme Ellen Johnson-Sirleaf, ancienne Présidente du Libéria ; et Mme Safaa Elagib Adam, Présidente de l'Association pour le développement des communautés du Soudan.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2021/756, qui contient le texte d'une lettre datée du 24 août 2021, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente de l'Irlande, transmettant une note de cadrage sur la question à l'examen.

Je souhaite une chaleureuse bienvenue au Secrétaire général, S.E.M. António Guterres, à qui je donne la parole.

**Le Secrétaire général** (*parle en anglais*) : Je remercie l'Irlande d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui sur la question importante des processus de transition menés dans le cadre d'une mission de maintien de la paix.

Comme le Conseil de sécurité le sait bien, les soldats de la paix des Nations Unies constituent un groupe extraordinaire de femmes et d'hommes qui s'exposent au danger pour protéger les populations, créer un espace de dialogue et de confiance politique et planter les graines de la paix pour l'avenir. Mais leurs missions ne sont jamais destinées à être permanentes, et les processus de transition ne sont pas dotés d'un interrupteur.

Les processus de transition sont des processus complexes qui sont propres au contexte de chaque pays. Ils impliquent une reconfiguration minutieuse de la présence, de la stratégie et de l'empreinte des Nations

Unies dans un pays. Ils commencent non seulement lorsqu'une mission touche à sa fin, mais aussi lorsque les premières bottes touchent le sol. Le succès dépend d'une collaboration précoce et soutenue entre les missions sur le terrain, les gouvernements hôtes, les équipes de pays des Nations Unies et les partenaires locaux et mondiaux. Il dépend également de l'instauration d'un climat de confiance avec les personnes et les communautés que nous sommes censés servir.

Le retrait des forces de maintien de la paix des Nations Unies peut être un moment passionnant pour un pays qui sort d'un conflit et qui aspire à la paix, mais c'est aussi un moment de risque accru. Des années d'acquis en matière de consolidation de la paix et de protection sont en jeu. L'attention et la concentration mondiales, y compris peut-être celle du Conseil, peuvent varier. Il y a encore du travail à faire pour s'assurer que les graines de la paix puissent fleurir.

La consolidation de la paix, le renforcement de la résilience et la prévention de la reprise des conflits sont au cœur de mon programme de prévention. Il y a trois ans, j'ai lancé l'initiative Action pour le maintien de la paix afin de rendre nos opérations plus efficaces et plus percutantes, y compris après les transitions de mission. Au début de l'année, j'ai lancé l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus, qui vise à mettre l'accent sur des domaines d'action clés et à protéger les acquis durement obtenus par les pays qui prennent ce virage. Nous sommes déterminés à améliorer constamment le processus de transition et à tirer les leçons des missions passées.

La première leçon est que l'engagement politique doit être soutenu tout au long de la transition et au-delà. Après la transition, nous devons intensifier nos efforts pour collaborer avec les gouvernements locaux et nationaux afin de reconstruire les systèmes vitaux. Le travail de la Commission de consolidation de la paix, des équipes de pays, des bureaux régionaux et des envoyés est plus important que jamais.

Par exemple, le travail inlassable du Bureau des Nations unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel a été essentiel pour soutenir l'engagement en Côte d'Ivoire, au Libéria et en Guinée-Bissau. Au Soudan, l'ONU a géré l'une des reconfigurations les plus complexes de l'histoire récente, réduisant la mission de maintien de la paix tout en renforçant une mission politique spéciale. Cette mission était consacrée à un processus de paix durable et pris en charge par le pays, tandis que celui-ci poursuit son chemin vers le redressement et le développement durable.

Cela m'amène à la deuxième leçon, à savoir l'importance du leadership national et de l'appropriation de la transition. Les missions de maintien de la paix peuvent contribuer à mettre le pays sur la bonne voie, mais seules les parties prenantes nationales peuvent l'y maintenir sur le long terme. Cette idée est au cœur de notre initiative Action pour le maintien de la paix Plus. Nous voulons nous assurer que les institutions gouvernementales nationales, les partenaires et les groupes de la société civile, en particulier ceux qui représentent les femmes, les minorités et les jeunes, travaillent tous ensemble pour faire avancer la paix et construire des institutions véritablement représentatives, réactives et responsables.

Par exemple, la conclusion du mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo dans les provinces du Kasai a été suivie d'un plan de transition assorti d'objectifs détaillés prévoyant un retrait complet d'ici 2024, si les conditions de la paix sont réunies. Ce plan a été élaboré avec le Gouvernement national, en étroite collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et le Conseil. Il comprend également un soutien à la République démocratique du Congo, car il renforce ses systèmes et institutions économiques, sécuritaires, juridiques et judiciaires pour l'avenir. Les dirigeants et les peuples des pays en transition doivent être les architectes ultimes de la paix, l'ONU et la communauté mondiale jouant un rôle de soutien.

La troisième leçon est l'importance du financement de la transition durable. Lorsque l'attention mondiale diminue, celle des donateurs peut bientôt faire de même. La fermeture d'une mission des Nations Unies coïncide souvent avec des flux d'aide réduits et moins prévisibles. Cette falaise financière peut représenter un risque énorme pour un pays qui n'en est qu'aux premiers pas vers une paix et un développement durables.

Le Fonds pour la consolidation de la paix vise à combler partiellement ces lacunes. L'appui aux transitions est l'une des trois domaines d'investissement prioritaires du Fonds, qui y consacre environ 35% des investissements annuels. Toutefois, il faut encore d'autres ressources importantes.

Je me félicite de la décision de l'Assemblée générale d'organiser une réunion de haut niveau sur le financement de la consolidation de la paix l'année prochaine. Étant donné que les ressources dont dispose le Fonds pour la consolidation de la paix ne sont pas à même de satisfaire la demande d'appui, nous devons donner une

impulsion à cet égard. Nous devons faire en sorte que l'engagement des États Membres en faveur de la consolidation de la paix se traduise par des résultats concrets pour ce qui est de la manière dont cet engagement est financé.

Le quatrième enseignement est qu'il faut apporter un appui aux autorités nationales alors qu'elles protègent les populations et reconstruisent pour l'avenir. Lorsqu'une mission des Nations Unies ferme ses portes, les risques qui pèsent sur les civils et les groupes vulnérables ne disparaissent pas automatiquement. Nous devons aider les gouvernements à mettre en place des systèmes de sécurité et de protection. Nous devons veiller à ce que les parties au conflit honorent leurs obligations en vertu du droit international. Nous avons besoin de l'aide du Conseil pour faire face aux menaces qui pèsent encore sur les civils. Par exemple, la situation au Darfour est un rappel brutal de la nécessité de rester vigilant. L'accord de paix de Djouba, signé en octobre 2020, était un signe admirable de progrès, mais le retrait de la mission de maintien de la paix et la mise en place de la mission politique se sont accompagnés de violences intercommunautaires récurrentes.

Ces situations, et bien d'autres profondément préoccupantes, nous rappellent que la paix est un processus de longue haleine. Le chemin qui y mène est rarement direct. Le rôle du monde et de la communauté mondiale reste essentiel alors que ces pays poursuivent leur chemin. La paix est possible. La paix est nécessaire. La paix est la seule voie vers un avenir durable. Je me réjouis donc à la perspective de collaborer avec le Conseil pour continuer à renforcer les processus de transition et poursuivre notre objectif commun de paix pour tous les peuples, dans tous les pays.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je remercie sincèrement le Secrétaire général de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à Mme Johnson-Sirleaf.

**M<sup>me</sup> Johnson-Sirleaf** (*parle en anglais*) : En suivant les protocoles en vigueur, je voudrais vous féliciter, Madame la Présidente, et par votre entremise, le Gouvernement et le peuple irlandais, pour l'accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de septembre.

Je voudrais également remercier le Gouvernement et le peuple indiens de la façon dont ils ont dirigé les travaux du Conseil pendant le mois d'août. Il est intéressant de constater que l'Irlande et l'Inde, ainsi que

de nombreux autres pays représentés autour de cette table, ont fourni des troupes à la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL). Tous les Libériens et moi-même sommes à jamais reconnaissants envers ces pays, gouvernements et peuples amis.

J'ai l'honneur aujourd'hui de répondre à l'invitation de faire un exposé au Conseil de sécurité sur l'importante question des processus de transition dans le cadre du maintien de la paix, aux côtés de S. E. le Secrétaire général. Je remercie le Secrétaire général pour le leadership dont il a fait preuve s'agissant de la réforme du maintien de la paix des Nations Unies.

En ma qualité d'ancienne Présidente d'un pays qui a des frontières communes et de solides liens d'amitié avec la Guinée, je voudrais commencer par ce pays, en soulignant la condamnation du coup d'État par les dirigeants de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'engagement en faveur d'une société démocratique attachée au respect de la constitution et à l'état de droit.

Les interventions de maintien de la paix autorisées par le Conseil de sécurité, qui est chargé du maintien de la paix dans le monde, continuent d'être très sollicitées dans les régions du monde particulièrement exposées aux risques de conflit. Bien qu'elles soient coûteuses, en termes de vies et de ressources, il est essentiel que les interventions de maintien de la paix soient considérées comme des succès, non seulement pour ce qui est de rétablir la sécurité mais également s'agissant de favoriser une paix pérenne. Il convient de souligner les énormes contributions apportées par les États Membres de l'ONU, notamment en coopérant avec le Conseil de sécurité, pour que l'ONU continue à s'acquitter efficacement de ses fonctions de maintien et de consolidation de la paix. Nous sommes fermement convaincus qu'il faut qu'une paix véritable règne réellement dans le cœur des hommes et des femmes de toute nation. Il est essentiel que les peuples de tout pays ravagé par la guerre adoptent ensuite la paix comme un mode de vie.

Avec la permission du Conseil, je voudrais à présent parler du Libéria. Les membres se souviendront peut-être que sur une période de 15 ans, la Mission des Nations Unies au Libéria a été, à un moment donné, classée parmi celles où il y avait le plus grand nombre de soldats de la paix déployés dans le monde, un nombre qui a atteint 15 000 militaires. À son apogée, 180 000 Casques bleus, 16 000 agents de police et plus de 24 000 membres du personnel civil ont travaillé au sein de la Mission à

différents moments pendant la période de guerre. La MINUL est considérée comme un succès aux niveaux national, régional et international.

Ce succès est dû en grande partie à la qualité de l'appui et de la coopération au niveau régional, de la part des 15 États membres de la CEDEAO. Le Conseil se souviendra peut-être que c'est cet organisme régional qui a d'abord mis en place le Groupe de contrôle de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, qui est devenue par la suite la Mission de la CEDEAO au Libéria, laquelle a été remplacée par la MINUL. Cela a été possible grâce au ferme appui des partenaires internationaux du Libéria, notamment les États-Unis, la Suède, l'Inde, l'Irlande et l'Union européenne. Nous remercions vivement le Gouvernement indien pour l'inclusion et la participation d'un contingent de femmes indiennes, qui a eu un impact positif sur les efforts déployés par le Gouvernement libérien pour encourager les femmes à intégrer le système national de sécurité.

Nous saluons les efforts déployés pendant la durée du mandat de la Mission pour assurer la cohérence et la coopération au sein du système des Nations Unies avec les partenaires régionaux et internationaux. Dans le discours qu'elle a prononcé au Libéria à l'occasion de la clôture de la Mission, la Vice-Secrétaire générale a fait référence aux plans du Secrétaire général visant à faire en sorte que l'ensemble du système des Nations Unies soit uni dans l'action – en travaillant de manière plus cohérente, plus coopérative et plus intégrée, en apportant son appui aux gouvernements au moment voulu. Nous remercions le Secrétaire général de ces réformes, qui font désormais partie du système « Unité d'action des Nations Unies ». J'ai le plaisir d'annoncer qu'aujourd'hui, le système des Nations Unies au Libéria fonctionne comme il l'avait envisagé et mène ses activités de manière plus cohérente, avec des relations plus efficaces, un appui intégré et des partenariats productifs avec les parties prenantes nationales. Toutefois, je ne serais pas entièrement honnête si je disais que ces opérations sont irréprochables.

Un rapport de la MINUL le dit sans ambages : le pays faisait face à des défis titanesques, car il s'agissait de diriger un pays épuisé par trois décennies de guerre civile, avec des infrastructures détruites, une économie en ruines, un secteur de la sécurité inexistant et en l'absence d'institutions étatiques capables de fournir des services de base à la population. En plus de ces défis, l'économie nationale a connu un grave déclin en raison

des conséquences de la maladie à virus Ebola et de la perte d'un appui financier important après le retrait des forces de maintien de la paix. Cela montre que les plans de transition doivent prendre en compte les spécificités et les circonstances particulières des pays, notamment au lendemain d'un conflit, et être assez souples pour faire face à ces conditions, même si la responsabilité incombe au premier chef au gouvernement.

Je suis néanmoins heureuse d'annoncer qu'aujourd'hui, plus de trois ans après le retrait définitif de la MINUL du Libéria, le 30 mars 2018, notre pays reste largement en paix avec lui-même et avec ses voisins. En outre, le Libéria est fier de fournir un contingent à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali.

Au nom du peuple libérien, je remercie tous les États Membres, et en particulier le Conseil de sécurité, de l'appui apporté au Libéria lorsque nous en avions désespérément besoin. Le Conseil de sécurité se doit de réexaminer et de réévaluer en permanence les modèles des opérations de maintien de la paix pour les améliorer et assumer sa responsabilité mondiale en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales, sachant qu'il n'y a pas de solution unique, même si la couleur et le casque sont universellement reconnus comme étant ceux des Casques bleus. Pour qu'une transition soit couronnée de succès, il est essentiel que le processus de maintien de la paix soit pris en charge par le pays, intégré, cohérent et durable. Une transition sans heurt contribue largement au succès global d'une mission.

La façon dont le Conseil de sécurité peut appuyer ces éléments qui sont la clef du succès est de les inclure dans le mandat d'une mission et d'exiger qu'ils soient examinés dans les séances d'information régulières et les rapports actualisés d'une mission au Conseil. Des activités spécifiques et mesurables, menées notamment avec les organisations de la société civile, ainsi qu'avec les groupes de femmes et de jeunes, doivent être élaborées, appuyées, supervisées et présentées dans le rapport d'intervention global de la mission au Conseil.

Comme beaucoup l'ont fait remarquer à juste titre, le rétablissement et la pérennisation de la paix ne se limitent pas à faire taire les armes et à désarmer les belligérants et/ou les ex-combattants. Il s'agit de permettre à la société en conflit de traiter avec succès et de manière durable les facteurs de conflit longtemps après la fin du processus et longtemps après la clôture officielle de la mission de maintien de la paix. Pour ce faire, le Conseil pourrait envisager des indicateurs pratiques et

mesurables rendant compte d'un dialogue réfléchi avec toutes les parties prenantes d'une société, notamment la société civile, les femmes, les jeunes et les minorités.

J'ajouterais que la participation active des femmes aux opérations de maintien de la paix au Libéria a donné aux femmes libériennes une lueur d'espoir ô combien nécessaire en ce qui concerne le succès de la Mission, ainsi que l'occasion de partager leurs expériences, ce qui a changé les comportements et les perceptions nourries de longue date quant à l'apport des femmes et entraîné une nouvelle appréciation de leur rôle au Libéria. Même si cela ne s'est pas forcément traduit par une confiance totale, leur présence inspirait tout de même une certaine confiance, surtout lorsque les Casques bleus sont partis. On s'en souvient encore.

L'une des étapes de la planification de la transition doit être l'évaluation institutionnelle des réformes de la sécurité nationale et de l'état de droit. Immanquablement, l'effondrement de la capacité des institutions à faire respecter et à faire appliquer l'état de droit de manière équitable et juste constitue l'élément déclencheur de nouveaux conflits ou de la reprise d'anciens conflits. La planification de la transition doit donc à la fois garantir un retrait responsable et ordonné des contingents de l'ONU et veiller à ce que le Gouvernement national et son secteur de la sécurité soient prêts à défendre et à protéger tous les habitants, surtout les civils, dans le cadre d'un nouveau programme entièrement pris en mains par le pays, avec une participation active des citoyens à tous les niveaux du continuum de l'état de droit.

D'où l'importance d'intégrer la consolidation de la paix très tôt dans la planification d'une intervention de maintien de la paix. Comme le Libéria l'a prouvé, lorsqu'il est possible de travailler sur ces deux volets simultanément et de concert, la probabilité du succès d'une mission de maintien de la paix est bien plus élevée et le risque d'une reprise du conflit est considérablement moindre. Je remercie le Secrétaire général d'avoir apporté les modifications nécessaires à cet égard. Je remercie également le Conseil de sécurité d'avoir reconnu l'importance des commissions de consolidation de la paix et d'avoir accru le soutien qui leur est apporté par le biais des contributions statutaires.

La consolidation de la paix aide les pays à prévenir les conflits. Peut-être devrions-nous examiner de plus près certaines régions du monde en vue d'intervenir plus tôt en faveur de la paix et du règlement des conflits. Près de 8 milliards de dollars ont été dépensés pour les opérations de maintien de la paix au Libéria.

En réajustant nos priorités, nous pourrions dépenser moins pour prévenir de nouveaux conflits dans des pays comme le Cameroun et le Myanmar, où les signaux d'alarme se multiplient.

Enfin, notre monde est aux prises avec les conséquences dévastatrices de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et les défis actuels des changements climatiques. Ces deux phénomènes d'envergure mettent à nu les inégalités et les injustices mondiales. Le multilatéralisme est menacé. Or, nous devons faire face à l'urgence d'agir ensemble, de manière plus inclusive, pour répondre aux réalités de notre monde qui ne cesse d'évoluer.

Notre monde a changé et continue de changer. La nature des conflits et les défis qui se posent à notre cohabitation pacifique sur la Terre nourricière ont changé. La façon dont nous réglons les conflits existants et prévenons les conflits qui risquent d'éclater reste, à mon humble avis, l'un des plus grands défis pour le Conseil. L'important mandat de maintien de la paix et de la sécurité internationales doit également changer. Le changement que nous recherchons est un changement auquel nous devons croire pour qu'il se produise. Cela est particulièrement vrai autour de la table du Conseil de sécurité, dépositaire du pouvoir du monde.

En tant qu'Africaine, je ne peux conclure sans saisir cette occasion pour m'adresser à cet important organe de l'ONU et lui rappeler la position de bon sens de l'Union africaine, consacrée par le Consensus d'Ezulwini, en faveur d'une représentation améliorée, accrue et à part entière de l'Afrique et d'autres pays et régions du monde au sein du Conseil de sécurité. Non seulement l'Afrique mérite d'être considérée pour une représentation permanente, mais elle fait également partie des régions qui ont généralement besoin d'opérations de maintien de la paix. Nous pensons qu'avec un tel changement – avec plus d'équité dans la composition du Conseil de sécurité – nous serons plus à même de réaliser l'objectif global de notre monde et de son existence. Il est temps que le Conseil change. Il est difficile d'adopter le changement, mais il est nécessaire pour la réussite d'un monde meilleur.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je remercie M<sup>me</sup> Johnson-Sirleaf pour son exposé.

Je donne maintenant la parole à M<sup>me</sup> Adam.

**M<sup>me</sup> Adam** (*parle en anglais*) : Je remercie la Présidente du Conseil de sécurité et le Gouvernement irlandais, le Secrétaire général António Guterres et les

membres du Conseil de sécurité, ainsi que M<sup>me</sup> Ellen Johnson-Sirleaf. Je note également la présence de M<sup>me</sup> Diop et d'autres femmes que je connais et avec lesquelles je travaille.

Je suis honorée et très satisfaite des discours très forts prononcés par les principaux intervenants au niveau international, ainsi que de l'esprit de cette séance. Je suis heureuse de réfléchir à ma modeste expérience dans la zone de conflit au Soudan et d'amplifier les voix des femmes soudanaises dans leur lutte, pendant la révolution et, avant cela, pendant le conflit armé au Darfour, en vue d'instaurer une paix durable. Je remercie le Conseil de sécurité et j'espère que ce sera mon témoignage.

Le peuple soudanais a impressionné le monde par le rôle vital que les femmes et les jeunes ont joué dans la révolution historique non violente de décembre 2019. La révolution a mis fin au régime militaire brutal de M. Al-Bashir après 30 ans de guerre et de troubles politiques dans différentes régions du Soudan et au Darfour. Ce changement a donné lieu à d'après négociations entre civils et militaires pour parvenir à un accord mixte sur un gouvernement civil-militaire par le biais de la Déclaration constitutionnelle. Cela a ouvert la voie à la gestion de la période de transition du Soudan dans un cadre de liberté, de paix et d'égalité. À cet égard, je salue tous les jeunes qui ont participé au processus, qui devait aboutir à une transformation démocratique.

Après la transition au Soudan en 2020, la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (MINUATS) a reçu un nouveau mandat, en vertu du Chapitre VI de la Charte des Nations Unies, pour s'engager dans la consolidation de la paix et aider le peuple soudanais à finaliser l'établissement de la paix, avec pour objectif de construire et d'aider à évoluer vers une transformation démocratique pendant la période de transition dans le pays. Je garde à l'esprit ce qui a été dit par les orateurs précédents. Dans le même temps, l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) – une mission de maintien de la paix relevant du Chapitre VII et dotée d'un mandat de protection – a quitté le Soudan dans le cadre d'une stratégie de sortie précipitée, laissant le Darfour dans une situation de non paix/non guerre et une situation sécuritaire fragile.

Ces deux missions, l'une avec un mandat de maintien de la paix et l'autre avec un mandat de consolidation de la paix, ont permis de tirer de nombreux enseignements.

Nous reconnaissons le rôle crucial joué par la MINUAD durant sa présence au Darfour, avec le soutien de la communauté internationale et de l'Union africaine. Cependant, en raison de nombreux facteurs, nous considérons qu'il s'agit d'une occasion manquée d'utiliser au maximum la mission – comme suit.

Tout d'abord, le manque de volonté politique de la part du précédent régime militaire d'Al-Bashir a constitué un obstacle à la réalisation de cet objectif, tout comme les accords de paix partiellement signés, la fragmentation et la propagation dans la région de nombreux groupes armés et milices et la prolifération des armes. Face à cette situation, la MINUAD a assumé le rôle d'une mission de maintien de la paix, ce qui a été pour elle source de nombreuses contraintes, ce qui pourrait être un point de discussion.

Comme je l'ai dit, la stratégie de sortie de la MINUAD a été menée dans la précipitation, ce qui a laissé derrière elle une situation sécuritaire fragile au Darfour, doublée d'un conflit tribal. Cette situation s'est poursuivie pendant le Gouvernement de transition – actuellement principalement au Darfour – et avec la présence de la MINUATS. Mission de consolidation de la paix sans mandat de protection, la MINUATS est toujours confrontée aux mêmes défis, à savoir une situation sécuritaire fragile et un accord de paix partiel – l'Accord de paix de Djouba n'est pas encore complet. Sans mandat de protection ou de maintien de la paix, elle ne peut répondre aux combats actuels au Darfour ou aux cas de meurtres, de viols de femmes et de filles et de pillages de villages par des milices armées. Comme c'est le cas dans d'autres pays d'Afrique, les femmes sont les victimes du conflit.

Je voudrais souligner que les gens sont plus préoccupés par les lacunes en matière de protection et de sécurité des civils dans les conflits et par la situation des femmes et des filles dans les camps de personnes déplacées et de réfugiés. Cette frustration s'est accrue au Darfour, au Soudan, en particulier après le retrait de la MINUAD en tant que mission de maintien de la paix ayant pour mandat de protéger les civils. Les meurtres, les pillages de villages et les viols de femmes et de filles dans les zones de conflit et lors d'affrontements tribaux sont fréquents. Les femmes, les hommes et les jeunes de la communauté réclament un gouvernement démocratique civil où le rôle du secteur de la sécurité, de l'armée et de la police est de protéger les civils et la Constitution, d'aider à la tenue des élections et d'assurer la sécurité pendant la période de transition constitutionnelle.

Une source de frustration pour la population soudanaise du Darfour, en particulier les femmes, est la nature exclusive du processus de sécurité et la réticence des militaires à accélérer le processus de réforme du secteur de la sécurité. Par ailleurs, nous pensons que les membres de la société civile et les femmes devraient faire partie intégrante de la réforme du secteur de la sécurité et du suivi de l'application du principe de responsabilité, dans l'optique d'une transformation démocratique et conformément à l'Accord de paix de Djouba. En outre, les questions de justice transitionnelle concernant les victimes de la guerre sont une autre compétence cruciale pour un processus de transition plus cohérent et intégré. Les victimes attendent l'instauration de l'état de droit et de la justice transitionnelle.

La question de la participation significative des femmes pendant la période de transition est cruciale. Nous savons que les femmes soudanaises ont été à l'origine du changement grâce à la révolution et aux accords de paix – au Darfour et dans d'autres régions, comme les monts Noubas. Mais une participation significative signifie que les femmes, y compris les jeunes femmes, participent de manière égale non seulement au second volet du processus de paix – elles se voient toujours attribuer le rôle d'observatrices dans les processus de paix – mais aussi en tant que parties prenantes et au niveau des partis politiques. Cela passe également par la participation des femmes, ainsi que des déplacés et des réfugiés qui retournent dans leurs villages, à la vie publique – au niveau local, dans les zones rurales, dans les associations d'agriculteurs et de nomades. Les femmes doivent également faire partie de toutes les commissions créées dans le cadre de l'accord de paix, et participer à la réforme de la gouvernance et à la reconstruction du Soudan. Même si les femmes soudanaises ont fait campagne pour que la dimension de genre soit prise en compte dans le processus de transition, le nombre actuel des femmes qui siègent au Gouvernement de transition est bien inférieur à la représentation féminine d'au moins 40 % prévue dans le Document constitutionnel et l'Accord de paix de Djouba. La résolution 1325 (2000) prévoit également la participation et la protection des femmes.

La MINUATS a pour mandat de contribuer à la transformation démocratique. Elle doit donc promouvoir le renforcement de la volonté politique de toutes les parties en vue de la mise en œuvre du plan d'action national du Soudan établi conformément à la résolution 1325 (2000), qui a été adopté par le Gouvernement de transition. C'est l'un des dividendes de la révolution. Le plaidoyer et la participation des groupes et réseaux

des femmes au sein de la société civile doivent faire partie intégrante du processus du mécanisme de suivi. En outre, les groupes et réseaux de la société civile doivent participer à la mise en œuvre de la composante chargée de protéger les femmes contre les violences sexuelles et fondées sur le genre, notamment dans les camps de déplacés au Darfour, en consultant et en associant les réseaux et groupes de protection des femmes pour aider les déplacés au Darfour et dans les zones de conflit, où le processus doit être pris en charge et dirigé par les Soudanais grâce à une véritable participation.

La composante « activités de consolidation de la paix » est indispensable pour ouvrir la voie à la société civile soudanaise, en particulier aux femmes, aux jeunes et aux groupes touchés par la guerre, afin qu'ils participent à toutes les activités ayant trait aux moyens de subsistance, ainsi qu'aux activités de renforcement des communautés et de réintégration pendant la période de transition. En outre, les activités de consolidation de la paix aideront les communautés touchées à participer au processus démocratique national grâce aux consultations et à leur participation à l'élaboration de la Constitution et au système de gouvernance locale.

Pour que l'ONU puisse aider le Soudan à mettre en place un processus démocratique national, elle doit contribuer à la mise en œuvre de l'Accord de paix de Djouba pour permettre aux populations de profiter des dividendes de l'accord lorsqu'il est concrètement appliqué sur le terrain, notamment au Darfour et dans les zones de conflit, en termes de sécurité, de protection, de justice et d'état de droit. En outre, l'ONU doit apporter son appui au retour des personnes déplacées dans des camps sécurisés et des villages protégés, notamment au Darfour central et au Darfour occidental. En outre, il est essentiel que la réforme du secteur de la sécurité soit mise en œuvre sans plus tarder pour promouvoir la confiance parmi les parties non signataires de l'accord de paix et les encourager à participer aux pourparlers de paix en cours à Djouba. Grâce à des activités de consolidation de la paix inclusives, qui font partie des fonctions de la MINUATS, avec l'appui du Conseil de sécurité, les parties soudanaises au conflit évolueront, au moyen d'un dialogue fondé sur la non-violence, vers une transformation démocratique afin de contribuer à l'élaboration de la Constitution, et à terme, les groupes armés deviendront des partis politiques qui participeront aux préparatifs des élections.

L'assistance du Conseil de sécurité par l'intermédiaire de la MINUATS est nécessaire pour aider les parties à entreprendre une réforme du secteur de la sécurité dans les meilleurs délais et pour combler le vide laissé par la MINUAD en matière de protection des civils et des déplacés. Il s'agit notamment d'une assistance technique en matière de contrôle et de collecte des armes pendant le processus de réforme du secteur de la sécurité. Il faut fournir un appui en matière de renforcement des capacités et de formation aux questions de genre, ainsi que pour ce qui est de l'élaboration d'un code de conduite pour le personnel du secteur de la sécurité. En termes de justice transitionnelle, il faut créer un fonds pour les victimes prévoyant des indemnisations et des réparations et fournir un appui psychosocial aux victimes de guerre.

La MINUATS doit apporter son appui en vue de la participation de la société civile à la réforme du secteur de la sécurité et d'une campagne en faveur d'une transformation démocratique qui conduira à la mise en place d'un gouvernement civil. Elle doit soutenir la constitution et le renforcement de la société civile, notamment les groupes de jeunes et de femmes, dans le cadre des préparatifs des élections et des consultations aux fins de l'élaboration de la Constitution. Elle doit appuyer la mise en œuvre du plan d'action national établi conformément à la résolution 1325 (2000) en vue de garantir une véritable participation des femmes à tous les niveaux pendant la transition. La MINUATS doit aider le Gouvernement de transition à achever la mise en place de la structure gouvernementale sous la forme d'un corps législatif ou d'un parlement et la mise en place des commissions gouvernementales, notamment une commission de paix, une commission de la femme, la Cour constitutionnelle et la réforme du système judiciaire.

Enfin, en ce qui concerne les recommandations, sachant que nous avons fait l'expérience de la présence de la société civile, d'une mission de maintien de la paix et d'une mission de consolidation de la paix sur notre territoire, nous sommes d'avis qu'une mission de maintien de la paix devrait être déployée là où une paix définitive a été établie – et non seulement une paix partielle. Tirant les enseignements de la situation au Darfour et du mandat actuel de la MINUATS, une approche holistique ou adaptable qui combine des activités de consolidation et de maintien de la paix est fortement recommandée et nécessaire compte tenu de la situation actuelle dans la région. Une telle approche holistique aidera à combler

les lacunes en matière de protection des déplacés et des civils dans un contexte de sécurité fragile. Nous devons garder à l'esprit que sans la paix, il ne peut y avoir de transformation démocratique.

Le financement de la mise en œuvre de l'accord de paix, du renforcement de la société civile et de différentes activités de consolidation de la paix revêt une importance cruciale. Il est essentiel de garantir aux jeunes et aux femmes des moyens de subsistance et de promouvoir leur autonomisation économique, surtout compte tenu de la situation économique actuelle au Soudan.

Il faut revoir le mandat de la MINUATS pour y inclure une composante de protection pour la région du Darfour et permettre à une future mission de l'Union africaine ou des Nations Unies au plus haut niveau de prendre en compte de manière stratégique les enseignements tirés de la MINUATS et de la MINUAD.

En tout état de cause, le peuple soudanais aura toujours l'espoir de parvenir à une paix inclusive si les acteurs du Gouvernement de transition, tant civils que militaires, font preuve d'une forte volonté politique et d'un vif désir d'opérer ce changement au moyen d'un dialogue actif et en organisant des consultations nationales et en associant les femmes et les jeunes à ce processus.

Pour terminer, sans l'appui international dont nous avons bénéficié auparavant, c'est-à-dire sans financement, rien de ce que je viens de dire ne peut se concrétiser. Par conséquent, nous tenons à remercier la communauté internationale pour son financement et son appui en matière de sécurité.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je remercie M<sup>me</sup> Elagib Adam de son exposé.

Je salue la présence parmi nous de S. E. Mme Meenakshi Lekhi, Ministre d'État aux affaires étrangères de l'Inde.

**M<sup>me</sup> Lekhi** (Inde) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord féliciter l'Irlande pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de septembre 2021. Je voudrais également remercier la Présidente d'avoir convoqué cet important débat public sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, en mettant l'accent sur les transitions. Il s'agit d'une initiative qui tombe à point nommé et qui porte sur un aspect très important du maintien de la paix, et nous nous en félicitons.

Je tiens à remercier le Secrétaire général, M. António Guterres, de son exposé détaillé. Je remercie également M<sup>me</sup> Ellen Johnson-Sirleaf, ancienne Présidente du Libéria, de nous avoir fait part de l'expérience du Libéria en matière de maintien de la paix des Nations Unies et pour ce qui est de la transition qui a suivi. L'Inde a des relations bilatérales privilégiées avec le Libéria, auxquelles nous attachons la plus haute importance. Je voudrais également exprimer ma gratitude à M<sup>me</sup> Safaa Elagib Adam, Présidente de l'Association pour le développement des communautés du Soudan, pour ses réflexions et pour avoir présenté les points de vue de la société civile pendant le débat d'aujourd'hui.

Au cours des 70 dernières années, plus d'un million d'hommes et de femmes ont servi sous le drapeau de l'ONU dans plus de 70 opérations de maintien de la paix. L'Inde s'associe aux autres délégations pour rendre hommage aux hommes et aux femmes qui ont servi et continuent de servir au sein des opérations de maintien de la paix pour leur professionnalisme, leur dévouement et leur courage. Nous nous souvenons également des 4 089 soldats de la paix qui ont donné leur vie, ainsi que du courage et de la bravoure des 174 soldats de la paix indiens qui ont fait le sacrifice ultime dans l'exercice de leurs fonctions.

L'Inde est le plus grand fournisseur de contingents aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies en termes cumulatifs et depuis leur création, elle a déployé plus de 250 000 soldats de la paix dans 49 missions des Nations Unies. On y voit là la preuve que l'Inde est déterminée à fournir une force de maintien de la paix fiable, bien entraînée et hautement professionnelle. À ce jour, près de 5 500 soldats de la paix indiens sont déployés dans neuf missions des Nations Unies. Il nous a également été agréable de faire don de vaccins à tous les Casques bleus et de moderniser deux de nos hôpitaux de maintien de la paix pour lutter contre la pandémie.

Nous sommes fiers du fait que le tout premier contingent féminin de maintien de la paix était originaire d'Inde et qu'il a été stationné au Libéria. Grâce à son dévouement, à son professionnalisme et à sa motivation, l'unité de police constituée entièrement féminine s'est avérée être un modèle fort et visible, qui a attiré l'attention du monde entier et illustré la contribution notable que les femmes peuvent apporter à la paix et à la sécurité mondiales. Aujourd'hui, l'équipe de liaison féminine de l'Inde joue également un rôle important dans la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo.

Les missions de maintien de la paix des Nations Unies apportent une contribution de taille à l'instauration de la paix et de la stabilité dans les pays où elles sont déployées, malgré les nombreux défis opérationnels auxquelles elles se heurtent. L'un des principaux défis opérationnels qui continuent d'entraver les opérations de maintien de la paix est la phase de transition entre le maintien de la paix et la consolidation de la paix. Le retrait d'une opération de maintien de la paix et sa reconfiguration en une présence onusienne minimale constitue une phase critique pour le succès de toute mission de maintien de la paix. Pour le pays hôte, cette étape est le signe de progrès vers la stabilité politique et de nouvelles possibilités de développement, mais fait également planer un risque réel de reprise du conflit.

La transition d'opérations de maintien de la paix à la consolidation de la paix dépend de plusieurs facteurs, y compris de la façon dont cette transition est envisagée, planifiée et exécutée par l'ONU. Pour être couronnée de succès, la phase critique nécessite la collaboration active de toutes les parties prenantes. On l'a vu avec la récente transition entre l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour et la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan.

À cet égard, je tiens à formuler plusieurs observations.

Premièrement, il est essentiel que les missions de maintien de la paix des Nations Unies s'acquittent de leur mandat efficacement afin de réaliser les objectifs fixés pour la transition. Elles doivent se voir confier des mandats clairs, ciblés, séquencés, hiérarchisés et réalisables et, surtout, être dotées des ressources nécessaires.

Deuxièmement, il est important que les transitions de mission soient bien planifiées, sur la base d'une évaluation objective de divers facteurs dans le pays hôte. Le retrait d'une mission de maintien de la paix ne doit pas être motivé par la tentation de l'austérité. Le coût d'une reprise du conflit sera toujours beaucoup plus élevé que les économies à court terme. À cet égard, l'Inde se félicite des importants rôles de conseil, de relais et de rassemblement joués par la Commission de consolidation de la paix, notamment lorsque le Conseil examine les mandats des missions de maintien de la paix.

Troisièmement, c'est à l'État hôte qu'incombe au premier chef la responsabilité de protéger les civils sur son territoire. Le Conseil doit encourager et appuyer les efforts qu'il déploie pour mettre en œuvre efficacement un plan national de protection des civils.

Quatrièmement, on n'insistera jamais assez sur le plein respect de la souveraineté d'un pays. Les stratégies de transition doivent reconnaître le rôle de premier plan qui revient aux gouvernements nationaux ainsi que l'appropriation nationale à l'heure de définir et de mettre en œuvre les priorités. Les efforts des États hôtes en matière de réforme du secteur de la sécurité, de renforcement des capacités de la police, de la justice et des services pénitentiaires, et de promotion de l'état de droit et de la bonne gouvernance doivent être appuyés et complétés.

Cinquièmement, une solution politique à un conflit est primordiale pour parvenir à la stabilité et à une paix durable. Les acteurs politiques doivent s'attacher à créer des institutions politiques et administratives qui permettent d'améliorer la gouvernance et l'inclusion et offrent des chances politiques égales aux femmes et aux jeunes, ainsi qu'aux personnes marginalisées et défavorisées. Les opérations de maintien de la paix reconfigurées ont un rôle crucial à jouer pour favoriser un environnement positif et encourager la collaboration entre toutes les parties concernées.

Sixièmement, le maintien et la consolidation de la paix ne s'excluent pas mutuellement. Il est important d'accompagner activement les initiatives des États hôtes en matière de consolidation de la paix et de relèvement après le conflit. À cet égard, il convient de renforcer les efforts de l'ONU en matière de consolidation de la paix en la dotant de ressources financières adéquates, au besoin en faisant appel aux institutions financières internationales, au secteur privé et aux organisations de la société civile. Je viens de rentrer d'une visite bilatérale en Colombie. J'ai pu constater par moi-même les efforts louables menés par le Gouvernement en faveur de la paix et de la réconciliation, avec l'appui de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie.

Septièmement, les technologies, en particulier les technologies numériques, peuvent jouer un rôle essentiel dans la consolidation de la paix après un conflit pour améliorer les services publics, promouvoir la transparence de la gouvernance, étendre le rayonnement de la démocratie et promouvoir les droits de l'homme et la sensibilisation aux questions de genre. L'Inde n'a cessé d'insister sur l'impérieuse nécessité d'introduire les technologies nouvelles et de pointe dans les missions de maintien de la paix. Dans le contexte des transitions des opérations à la consolidation de la paix après un conflit, la technologie est tout aussi pertinente.

Les contributions de l'Inde en matière de consolidation de la paix axée sur l'humain et de reconstruction post-conflit en Afrique sont bien connues. Sa démarche fondamentale dans le cadre de la consolidation de la paix est de respecter l'appropriation nationale et d'être guidée par les priorités de développement des États hôtes. Nous sommes convaincus que des solutions centrées sur les personnes, tenant compte des questions de genre et axées sur la technologie, ainsi que le bon fonctionnement d'institutions de gouvernance démocratiques qui donnent à toutes les parties prenantes la possibilité de s'exprimer sur la création d'un avenir meilleur, sont la meilleure garantie de succès de la consolidation et de la pérennisation de la paix. À l'avenir, l'Inde continuera à être un multiplicateur de force pour la consolidation de la paix, en mettant l'accent sur l'approche centrée sur l'humain.

**M. Ladeb** (Tunisie) (*parle en arabe*) : D'emblée, je tiens à exprimer ma profonde gratitude à l'Irlande pour avoir pris l'initiative de choisir ce sujet important pour la séance d'aujourd'hui. Je remercie également de leurs exposés fort éclairants le Secrétaire général António Guterres, M<sup>me</sup> Ellen Johnson-Sirleaf, ancienne Présidente du Libéria, et M<sup>me</sup> Safaa Elagib Adam, Présidente de l'Association pour le développement des communautés du Soudan.

L'objectif principal des opérations de maintien de la paix est de mettre fin aux conflits et de parvenir à une paix pérenne qui permet de rétablir la stabilité et de jeter les bases d'une coexistence pacifique dans un climat de confiance entre toutes les parties après le retrait d'une mission des Nations Unies à la fin de son mandat. Nous le savons, la cessation des hostilités ou de la violence ne signifie pas nécessairement la fin du conflit et le rétablissement de la paix. L'histoire regorge d'exemples de conflits qui reprennent et ravivent le cycle de la violence après le départ d'une mission de maintien de la paix. C'est pourquoi la transition du maintien de la paix à la consolidation de la paix est une opération délicate et extrêmement importante qui doit être préparée soigneusement afin de créer les conditions permettant d'assurer la viabilité du processus de paix.

La Tunisie souligne le rôle central joué par les missions des Nations Unies dans la création des conditions nécessaires à l'instauration d'une paix et d'une stabilité durables. Nous sommes convaincus que le renforcement des capacités en matière de consolidation de la paix après le retrait de ces missions doit se fonder sur des stratégies de transition intégrées et coordonnées

qui s'appuient sur les acquis de la phase de maintien de la paix. Il est également important de soutenir les autorités nationales, selon les besoins, dans les efforts qu'elles déploient pour rétablir les fonctions de base de l'État, telles que le maintien de l'ordre, la justice, les infrastructures publiques, la fourniture de services de base et la protection des civils, ainsi que pour revitaliser l'économie et reconstruire les institutions de l'État, en soulignant que la responsabilité fondamentale en revient aux gouvernements nationaux.

En tant que Président du Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix, la Tunisie attache une grande importance à la transition entre l'instauration de la paix et la consolidation de la paix. Nous avons d'ailleurs organisé une séance sur ce sujet en décembre 2020. À cette séance, nous avons souligné l'importance d'adopter des stratégies de transition assorties d'objectifs clairs et fondées sur une planification en amont et une coordination efficace entre les différentes parties prenantes au sein de l'ONU, en plus d'établir des paramètres et des indicateurs réalistes qui mesurent les progrès réalisés dans la consolidation de la paix et la mise à disposition des ressources financières et des capacités logistiques nécessaires.

Dans ce contexte, la Tunisie réaffirme l'importance de formuler des stratégies de transition pour les missions de consolidation de la paix de manière participative et intégrée, en étroite consultation avec les autorités nationales, les organisations de la société civile et d'autres composantes de la société, d'une part, et les organisations régionales et sous-régionales, les institutions financières internationales concernées et les fonds, programmes et organismes des Nations Unies, d'autre part.

Nous soulignons également l'importance que revêt la participation des femmes et des jeunes en tant qu'acteurs à part entière, notamment pour ce qui est du renforcement des capacités nationales de consolidation de la paix et de la promotion d'une culture de paix et du respect des droits de la personne.

En outre, nous apprécions le rôle joué par la Commission de consolidation de la paix et les efforts déployés par le Secrétaire général pour réformer les opérations de consolidation de la paix et en améliorer l'efficacité et l'efficience grâce à ses différentes initiatives, qui mettent en évidence l'importance de privilégier les

solutions politiques, de renforcer la protection des civils, de promouvoir la sûreté et la sécurité des soldats de la paix et de soutenir la participation des femmes aux processus de paix.

La Tunisie continuera de participer activement aux opérations de maintien et de consolidation de la paix des Nations Unies, auxquelles elle participe depuis les années 60, et tient à réaffirmer son engagement en faveur de la paix et de la sécurité internationales.

**M<sup>me</sup> Deshong** (Saint-Vincent-et-les Grenadines) (*parle en anglais*) : Je remercie tout d'abord le Secrétaire général, S. E. M. Guterres, S. E. M<sup>me</sup> Johnson-Sirleaf et la Présidente de l'Association pour le développement des communautés du Soudan, M<sup>me</sup> Safaa Elagib Adam, de leurs observations édifiantes. Je félicite également l'Irlande d'avoir organisé ce débat qui vient à point nommé. Nous saluons en outre la présence de S. E. M<sup>me</sup> Lekhi, Ministre d'État aux affaires étrangères de l'Inde.

Les opérations de maintien de la paix sont des outils politiques importants qui façonnent et restructurent l'environnement socioéconomique et civique des États touchés par un conflit. Malgré leur rôle indispensable, les opérations de paix se heurtent à toute une série d'obstacles qui nuisent à leur efficacité et à leurs performances, comme l'évolution de la nature des conflits où les combattants recourent à des menaces asymétriques, notamment des actes de terrorisme, des engins explosifs improvisés et d'autres tactiques peu orthodoxes mais de plus en plus sophistiquées ; les priorités changeantes et les objectifs politiques concurrents des acteurs puissants, tant locaux qu'étrangers, qui exercent une influence sur les processus de paix ; et l'existence de multiplicateurs de risques, tels que les changements climatiques, qui exacerbent les souffrances humaines et donnent lieu à de nouvelles formes de conflit.

Dans ce contexte précaire et incertain, les processus de transition et les stratégies de retrait doivent être toujours menés avec le plein consentement et l'accord de toutes les parties prenantes, en particulier le pays hôte. Une coopération triangulaire régulière entre le Conseil de sécurité, le Secrétariat et les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police est essentielle pour que tous les retraits et les transitions soient bien menés sur le plan stratégique.

Les stratégies de retrait ne doivent jamais être motivées par des considérations budgétaires, mais doivent plutôt se baser sur un examen global de la situation sur le terrain. En toutes circonstances, les besoins

et les priorités des pays hôtes doivent primer sur toute décision de retrait ou de restructuration des missions de maintien de la paix.

On entend souvent dire, mais cela vaut la peine d'être répété, que les problèmes en matière de paix, de sécurité et de développement auxquels notre monde est confronté aujourd'hui ne peuvent ni être abordés isolément les uns des autres, ni être réglés efficacement en utilisant exclusivement des moyens militaires.

Sur tous les théâtres d'opération, il est urgent de trouver des solutions de développement globales et inclusives pour renforcer les accords de cessez-le-feu, consolider les processus de paix et offrir aux pays touchés par les conflits, en particulier aux jeunes marginalisés, des conditions de vie, des moyens de subsistance et des emplois viables. Les dividendes de la paix issus des initiatives de développement durable, qui tiennent compte des questions de genre et ne portent pas atteinte au climat, ouvrent la voie à des transitions réussies et à des retraits viables.

En s'appuyant sur les liens institutionnels existant entre le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et le Conseil économique et social, ainsi que la Commission de consolidation de la paix qui joue un rôle consultatif, fédérateur et de relais, il faut s'attacher à améliorer la coordination, la cohérence et la complémentarité de toutes les activités liées à la paix et à la sécurité, au développement, aux droits de la personne et à l'aide humanitaire. Saint-Vincent-et-les Grenadines encourage tous les États Membres et toutes les institutions financières internationales à accroître leur soutien financier à l'ensemble des initiatives et des mécanismes de consolidation de la paix, notamment le Fonds pour la consolidation de la paix, qui a été créé par le Secrétaire général.

Nous soulignons également les contributions précieuses des organisations régionales et sous-régionales, en particulier l'Union africaine, au maintien et à la consolidation de la paix. Dans tous les contextes et à tous les stades du cycle des conflits, nous devons nous efforcer de tirer parti des vastes connaissances des acteurs locaux et régionaux, dont les interventions politiques et locales sont mieux adaptées que les approches uniformes imposées de l'extérieur. Leurs contributions sont fondamentales au moment d'élaborer, de mettre en œuvre et d'évaluer les initiatives en matière d'état de droit, de réforme du secteur de la sécurité et de justice transitionnelle, qui sont essentielles pour garantir des retraits et des reconfigurations viables. Les chefs culturels

et religieux, les universitaires et les représentants de la société civile, en particulier les femmes, jouent un rôle indispensable pour assurer le succès des transitions.

Pour conclure, ma délégation voudrait souligner la nécessité d'établir des mandats ciblés, réalistes et réalisables pour le maintien et la consolidation de la paix, qui soient dotés de ressources suffisantes pour avoir l'impact politique souhaité. Pendant les retraits et les transitions, lorsque les risques de reprise du conflit sont élevés, les progrès accomplis en matière de maintien de la paix doivent être toujours complétés et préservés par des solutions globales de développement et de consolidation de la paix.

**M<sup>me</sup> Thomas-Greenfield** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Secrétaire général Guterres, ainsi que l'ancienne Présidente Johnson-Sirleaf et M<sup>me</sup> Safaa Elagib Adam, de leurs exposés. Je tiens également à remercier tout particulièrement l'Irlande d'avoir organisé ce débat très important sur le thème des processus de transition menés dans le cadre des missions de maintien de la paix. Je voudrais en outre saisir cette occasion pour remercier tous les soldats de la paix qui assument ces tâches essentielles.

Lors du renouvellement, en décembre 2020, du mandat de maintien de la paix de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, notre première priorité était de contribuer à formuler une vision stratégique pour la Mission. Cette vision stratégique est notre façon d'inviter nos collègues membres du Conseil de sécurité, l'ONU, ainsi que nous-mêmes, à dépasser le cadre du mandat pour aborder le sujet qui nous occupe aujourd'hui, à savoir les transitions.

Pour véritablement planifier l'avenir d'une mission, notamment sa clôture, les responsables de la mission doivent aller au-delà des limites temporelles du mandat et préparer l'avenir. Les missions de maintien de la paix ne sont pas censées être permanentes, mais bon nombre d'entre elles le sont devenues. Une vision stratégique signifie des transitions politiques sans heurts et plus viables, avec une planification plus anticipée et plus globale à l'échelle du système des Nations Unies.

Personne ne le sait mieux que l'ancienne Présidente Johnson-Sirleaf, c'est pourquoi je suis si heureuse qu'elle se soit jointe à nous aujourd'hui. J'ai eu la chance de travailler avec l'ancienne Présidente Johnson-Sirleaf, lorsque j'étais Ambassadrice au Libéria, jusqu'à la

clôture de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL). Je voudrais revenir sur les observations qu'elle a faites aujourd'hui.

Après 14 années d'une guerre civile meurtrière et 15 années de présence d'une force de maintien de la paix, le Libéria a organisé trois élections successives libres et régulières et transmis avec succès le pouvoir à un second Président dans le cadre d'une transition pacifique. Aujourd'hui, le Libéria fournit même des soldats de la paix à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, comme nous l'avons déjà entendu.

Cette transition remarquable a commencé par une coordination rapide, étroite et régulière entre l'ancienne Représentante spéciale du Secrétaire général pour le Libéria, M<sup>me</sup> Ellen Margrethe Løj, l'ancienne Présidente Johnson-Sirleaf et moi-même. Nous savions que le retrait de la MINUL pourrait poser des problèmes de stabilité et de sécurité, et nous avons donc défini une vision bien avant qu'il ne soit nécessaire d'effectuer cette transition. En nous inspirant de cette vision, nous avons envoyé au peuple libérien le même message. Nous avons fait en sorte que chacun reste attaché à cet objectif. Pour ce faire, nous avons mené des échanges fréquents avec la société civile, les parties prenantes locales, l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires internationaux, tant sur le plan diplomatique que dans le cadre de la communauté des organisations non gouvernementales. L'élément essentiel de notre vision était de s'assurer que le Gouvernement libérien était également préparé et de renforcer la confiance dans les institutions locales chargées de la sécurité et dans leurs services.

Les États-Unis ont travaillé avec les forces armées libériennes, l'ONU et la communauté des donateurs pour contribuer à rendre la Police nationale libérienne plus réactive et plus responsable vis-à-vis du peuple libérien. La MINUL a renforcé les capacités des tribunaux libériens et formé le personnel judiciaire pour qu'il soit à même de diriger des institutions capables de protéger efficacement les Libériens. Les efforts locaux de pérennisation de la paix ont été tout aussi importants. La société civile libérienne, notamment les chefs religieux, les groupes de femmes et les journalistes, s'est efforcée de prévenir et d'atténuer les conflits au niveau local. Nous avons travaillé avec des responsables locaux pour surveiller la mise en œuvre du plan de maintien de la paix par le Gouvernement. Ils ont observé les élections pour s'assurer qu'elles étaient libres, régulières et crédibles. Tous ces efforts ont été guidés par une vision

inclusive et un plan stratégique, axés sur les besoins et les intérêts des citoyens ordinaires. La MINUL a travaillé sans relâche pour protéger les civils et pour s'assurer que son retrait n'entraînerait pas une intensification de la violence.

À ce stade, je voudrais, si je puis me le permettre, féliciter l'Inde d'avoir envoyé des soldates de la paix. Elles ont été des modèles très importants pour les jeunes femmes et filles libériennes, qui ont pu voir le pouvoir des femmes en tenue. Je remercie l'Inde pour cela. Il a fallu également que l'équipe de pays des Nations Unies, le Gouvernement hôte et la société civile se mobilisent pour mettre en place des mécanismes durables de protection des civils après le retrait des soldats de la paix. Nous espérons que cette approche inclusive sera appliquée au Darfour, maintenant que l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) s'est retirée, ainsi que lors des prochaines discussions du Conseil concernant la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan.

Les transitions ne sont couronnées de succès que si elles bénéficient de l'appui des Gouvernements hôtes engagés et responsables. Nous nous félicitons des initiatives de réforme du Gouvernement soudanais. Toutefois, nous demeurons très préoccupés par la violence intercommunautaire qui sévit au Darfour et par le nombre de déplacés qu'elle entraîne. Nous exhortons le Gouvernement soudanais à mettre en œuvre son plan national de protection des civils et à contribuer au succès de la transition de la MINUAD.

Les transitions réussies montrent le meilleur de ce que l'ONU peut accomplir et sont un hommage à l'action des soldats de la paix dans les missions de maintien de la paix. Toutefois, les transitions exigent une véritable vision et une planification à long terme. J'espère que nous pourrions nous appuyer sur les enseignements tirés du Libéria et du Darfour et définir des visions stratégiques claires axées sur les intérêts des citoyens ordinaires pour guider les transitions futures.

**M. Kariuki** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui. Je remercie également le Secrétaire général, S. E. M<sup>me</sup> Ellen Johnson-Sirleaf et M<sup>me</sup> Adam de leurs exposés édifiants.

Je tiens à vous remercier, Madame la Présidente, de diriger notre débat aujourd'hui, alors que nous rendons hommage aux personnes qui ont été tuées ou blessées dans l'exercice de leurs fonctions à l'ONU. Nos

soldats de la paix travaillent dans des circonstances extrêmement difficiles à l'appui des processus de paix, pour protéger les civils et en vue de créer les conditions propices à une transition vers une paix durable. Nombreux sont ceux qui ont fait le sacrifice ultime. C'est pourquoi nous devons veiller à ce que tous les soldats de la paix disposent de la formation, du matériel et de l'appui nécessaires, notamment des capacités médicales adéquates, pour donner le meilleur d'eux-mêmes. Ils doivent être assurés que nous avons fait tout ce qui est en notre pouvoir pour leur faciliter le travail et en tirer parti.

L'année dernière, le Royaume-Uni a déployé des soldats de la paix au sein de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). Ces moyens ont permis d'améliorer directement le chrayon d'action, la souplesse et la réactivité de la Mission, en particulier en matière de protection des civils. Aux côtés de partenaires bangladais, suédois, nigériens, irlandais et allemands, entre autres, les forces britanniques ont noué des contacts avec des communautés maliennes qui n'avaient jamais rencontré de soldats de la paix des Nations Unies auparavant, afin de comprendre leurs besoins et leurs préoccupations. Elles ont recueilli des renseignements pour appuyer la planification de la Mission et améliorer ses performances globales ainsi que sa réactivité face aux menaces. En étroite collaboration avec les planificateurs de la Mission, les Casques bleus britanniques ont aidé les fonctionnaires maliens et les collègues chargés des droits de l'homme au sein de la composante civile de la MINUSMA à élargir leur champ d'action, ce qui est un excellent exemple de l'appui apporté par les militaires au système des Nations Unies et de la promotion de la gouvernance locale.

Les soldats britanniques et leurs partenaires répondent aux attentes que nous avons des soldats de la paix, à savoir prévenir la violence, renforcer les capacités de l'État hôte et jeter les bases d'une paix durable et d'une transition durable de la mission. Cependant, quelle que soit l'efficacité de nos opérations, une paix durable et des transitions couronnées de succès au Mali et ailleurs reposent sur la recherche de solutions politiques durables. Cela exige une action collective, cohérente et homogène sur les plans multilatéral, bilatéral et régional. Je me félicite de l'attention portée par le Secrétaire général à cette question dans le cadre de l'initiative Action pour le maintien de la paix et des priorités qu'il a formulées en ce qui concerne l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus.

Pour que les efforts de nos soldats de la paix soient utiles, nous devons continuer à renforcer notre appui à ces solutions longtemps après le retrait des missions de maintien de la paix. Au Soudan, comme nous l'avons entendu, grâce à la mise en place de la Mission intégrée d'assistance à la transition des Nations Unies au Soudan, après le retrait de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, la communauté internationale a pu continuer d'appuyer les efforts du Soudan visant à instaurer une paix et une sécurité durables au Darfour.

Pour garantir des transitions viables, il faut que les structures de consolidation de la paix des Nations Unies, l'architecture de paix et de sécurité et le système de développement œuvrent de concert. Le Royaume-Uni se félicite de la directive que le Secrétaire général a donnée aux missions des Nations Unies, aux équipes de pays et aux entités du Siège concernant la planification et le financement conjoints rapides, l'appui opérationnel et la dotation en personnel. La pérennisation de la paix exige une forte appropriation nationale, le renforcement des capacités des États hôtes – avec l'appui international adéquat – et l'élaboration de plans pour le transfert des responsabilités avec des critères clairs en vue d'un objectif final souhaité, et non d'une date finale.

Comme nous l'avons entendu aujourd'hui, si nous voulons que les transitions soient viables, il est essentiel d'écouter les voix des femmes, des jeunes et de la société civile. Au Mali, les fonds bilatéraux mis à disposition par le Royaume-Uni contribuent à accroître la participation des femmes au processus de paix et à renforcer la coordination civile afin de faciliter l'accès humanitaire. De manière plus générale, le Royaume-Uni apporte un appui conséquent au Fonds pour la consolidation de la paix, auquel il a contribué plus de 300 millions de dollars depuis sa création. Les efforts de maintien de la paix conjugués à l'appui plus large de la communauté internationale sont essentiels pour créer les conditions d'une paix durable.

Pour que les transitions soient efficaces, il faut que tous les acteurs, au sein et en dehors du système des Nations Unies, planifient ensemble les activités de consolidation de la paix et honorent leurs engagements pour appuyer les solutions politiques. Ce faisant, nous pourrions préserver l'héritage de tous nos soldats de la paix et nous assurer que leurs sacrifices ne sont pas vains.

**M<sup>me</sup> Juul** (Norvège) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier l'Irlande d'avoir appelé notre attention sur un sujet qui mérite qu'on s'y intéresse

d'avantage. Je voudrais également remercier le Secrétaire général, la Présidente Johnson-Sirleaf et M<sup>me</sup> Adam de leurs exposés très pertinents et instructifs.

Les transitions posent des défis particuliers pour le maintien de la paix. Pour les relever, nous devons impérativement entretenir la dynamique nécessaire à la mise en œuvre de l'initiative de réforme du Secrétaire général, Action pour le maintien de la paix. Si nous parvenons à mettre en œuvre les engagements pris en ce qui concerne les huit domaines thématiques d'amélioration, les transitions seront facilitées, ce qui, en fin de compte, profitera à toutes les parties concernées.

En tant que membres du Conseil de sécurité, nous avons la responsabilité partagée d'élaborer des mandats de mission qui prévoient des transitions planifiées, progressives et échelonnées dès le départ. La Norvège est fermement convaincue que les transitions doivent être fonction des progrès réalisés, sur la base de critères politiques, judiciaires, humanitaires et de sécurité clairs. Elles doivent être fondées sur une stratégie de sortie élaborée conjointement par l'ONU, les autorités de l'État hôte et la société civile. Le processus de transition doit être envisagé non pas comme un retrait, mais plutôt comme une reconfiguration de la présence des Nations Unies dans le pays.

Il doit par conséquent prévoir une coordination étroite avec les autres entités des Nations Unies qui assurent des fonctions supplémentaires au fur et à mesure que la mission se retire, ainsi qu'un financement adéquat. Il s'agit notamment des équipes de pays, des coordonnateurs résidents et des bureaux régionaux, mais aussi de la Commission de consolidation de la paix et du Fonds pour la consolidation de la paix. Pour instaurer durablement la paix, les processus de transition doivent consolider les progrès réalisés dans tous les aspects du mandat de la mission. Je voudrais souligner brièvement quatre domaines qui revêtent une importance particulière.

Tout d'abord, la protection des civils. Les processus de transition peuvent dégrader les conditions de sécurité, mettant potentiellement en danger les populations vulnérables lorsque les capacités de protection d'une mission s'amenuisent. Il est essentiel d'instaurer un environnement protecteur pendant les transitions.

La situation au Soudan est un exemple très parlant. Lors d'une récente visite au Soudan de notre ministre du développement, tous les partenaires humanitaires ont souligné l'augmentation du niveau de violence et les problèmes alarmants en matière de protection.

Cette situation se reflète également dans le dernier rapport en date du Secrétaire général (S/2021/766) sur la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan, où il relève que l'insécurité et le manque de protection des civils restent des sujets de préoccupation. La Norvège prend bonne note des mesures prises jusqu'à présent par le Gouvernement soudanais pour mettre en œuvre son plan d'action national pour la protection des civils. Dans le même temps, nous souhaitons insister sur l'urgence d'un suivi rapide et souligner combien il est important que l'ONU poursuive sa coopération.

Deuxièmement, les femmes et la paix et la sécurité. Les transitions doivent être planifiées et menées au moyen de processus inclusifs qui prévoient une participation pleine et entière, sur un pied d'égalité, des femmes et se fondent sur des approches porteuses de transformation en matière de genre. L'objectif doit être de consolider et de préserver les acquis de la période de prétransition en ce qui concerne les femmes et la paix et la sécurité.

Troisièmement, le climat et la sécurité. Lorsqu'elle est présente dans un pays, l'ONU doit tenir compte des répercussions des risques de sécurité liés au climat dans sa stratégie de restructuration. À cette fin, elle doit veiller à ce que des capacités analytiques et programmatiques adéquates demeurent pour aider les communautés d'accueil à faire face aux risques et à renforcer leur résilience.

Quatrièmement, enfin, je m'attarderai sur la diplomatie de la paix. Comme le rappelle la résolution adoptée aujourd'hui, une paix durable ne peut être obtenue que par des solutions politiques. Il est donc essentiel que le soutien de l'ONU aux efforts de paix de l'État hôte se poursuive pendant les transitions.

L'objectif des transitions doit être d'aider les autorités de l'État hôte à consolider les acquis dans le domaine politique et en matière de sécurité et à pérenniser la paix grâce à des institutions fortes, à l'état de droit, aux droits humains et au développement durable. Pour atteindre ces objectifs, il est impératif que le Conseil continue de faire avancer la réforme du maintien de la paix et que nous contribuions à consolider les réformes du système des Nations Unies pour le développement, en particulier le rôle clef joué par le système redynamisé des coordonnateurs résidents. Cela nous permettra de conduire efficacement les transitions en tant qu'Organisation des Nations Unies véritablement unie.

**M. Dang** (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier l'Irlande d'avoir pris l'initiative d'organiser le présent débat. Je tiens également à remercier le Secrétaire général, M<sup>me</sup> Johnson-Sirleaf, ancienne Présidente du Libéria, et M<sup>me</sup> Adam de leurs exposés instructifs. Je salue la participation de la Ministre d'État aux affaires étrangères de l'Inde à la séance d'aujourd'hui.

La transition est une étape cruciale du processus de paix, allant du maintien de la paix à la consolidation et à la pérennisation de la paix. Lorsque les missions de maintien de la paix des Nations Unies se retirent ou sont restructurées, il s'agit souvent d'un signe de progrès, témoignant de la capacité et de la volonté d'un pays sortant d'un conflit d'instaurer une paix durable et viable. Cependant, les transitions ne sont pas exemptes de difficultés et de risques. Comme l'a mentionné le Secrétaire général, il arrive que la communauté internationale accorde moins d'attention et fournisse moins de ressources et un soutien insuffisant au pays concerné. L'instabilité socioéconomique, l'absence de développement et les causes existantes de conflit risquent de réduire à néant les progrès durement acquis. À cet égard, nous tenons à souligner les points suivants.

Premièrement, l'appropriation nationale est d'une importance capitale pendant les transitions. La planification et la conduite des transitions doivent prendre en considération les situations particulières et propres à chaque pays hôte. Il ne saurait y avoir de modèle passe-partout. Les transitions doivent être un exercice de collaboration étroite entre l'ONU et le pays concerné, avec un soutien international. L'objectif est de permettre au pays hôte de s'approprier ses problèmes et de renforcer sa capacité de les résoudre et de prendre en main son avenir de manière durable.

L'ONU doit adopter une approche globale afin de s'attaquer aux causes profondes des conflits et des hostilités, de promouvoir les capacités des États et de préserver les progrès accomplis. Ce processus doit également viser à protéger le rôle et les besoins des différents acteurs socioéconomiques, y compris les femmes, les enfants et les autres groupes vulnérables.

Deuxièmement, la continuité et la durabilité doivent être garanties. La transition ne peut être considérée comme réussie que lorsque les succès qui l'ont précédée s'inscrivent dans la durée. L'aide internationale est grandement nécessaire pour soutenir les processus politiques et les institutions nationales des pays où les missions des Nations Unies sont en phase de transition.

Et cela doit se faire en consultation avec le pays concerné, en prenant en compte les circonstances qui lui sont propres, ainsi que ses priorités et ses besoins.

L'ONU doit conserver un rôle global et cohérent dans les processus de transition et au-delà, en travaillant en étroite collaboration avec les pays concernés, notamment par le truchement des équipes de pays des Nations Unies, afin qu'ils puissent relever les défis liés à la pérennisation de la paix et à la réalisation de la croissance économique et du développement durable. L'aide fournie peut notamment être renforcée par la Commission de consolidation de la paix, qui joue un rôle important en conseillant le Conseil de sécurité et en aidant les États à consolider la paix.

Troisièmement, il faut renforcer la coopération avec les organisations régionales et sous-régionales. Leur compréhension détaillée et sans égale de leur région et des pays qui la composent est essentielle pour relever les défis qui se posent en matière de paix et de sécurité internationales. À cet égard, les organisations régionales et sous-régionales sont à même d'apporter leur soutien aux processus de transition, selon les besoins, en dialoguant et en coordonnant leur action avec l'ONU, les missions de maintien de la paix et les pays concernés.

De manière générale, il faut également renforcer les partenariats entre les organisations internationales, régionales et sous-régionales, ainsi qu'entre les organisations internationales, y compris les institutions financières internationales. De nouvelles possibilités de partenariat doivent être envisagées, en mettant l'accent sur la préservation des progrès accomplis en matière de développement et le renforcement des capacités des pays dans des contextes fragiles de transition.

En conclusion, nous préconisons le renforcement des délibérations sur cette question importante en vue de garantir des transitions efficaces et durables dans l'intérêt de la paix, de la stabilité et du développement de tous les pays et peuples concernés.

**M. de Rivière (France)** : Je remercie le Secrétaire général, la Présidente Johnson-Sirleaf et M<sup>me</sup> Safaa Elagib Adam pour leurs interventions.

La France soutient l'approche du Secrétaire général. Le succès des transitions dépend en effet de la capacité des acteurs à s'acquitter de leurs responsabilités.

Il revient d'abord aux États hôtes de démontrer la volonté politique de remplir leurs obligations. La

protection des civils, le respect des droits de l'homme, la pleine participation des femmes et le rétablissement des services de l'État sont bien évidemment essentiels. C'est aujourd'hui le défi qui se pose, par exemple, aux autorités de transition soudanaises, avec l'appui de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD).

L'ONU doit, quant à elle, relever le défi de l'intégration entre civils et militaires, entre consolidation et maintien de la paix, et entre les acteurs humanitaires et de développement. La France salue l'accent mis sur cet objectif dans le cadre de l'initiative Action pour le maintien de la paix et de sa stratégie de continuité, Action pour le maintien de la paix Plus.

Il y a, enfin, une responsabilité propre du Conseil, qui est de définir des orientations stratégiques suffisamment en amont, et de définir des mandats clairs, qui prennent en compte la réalité sur le terrain. La France s'y emploie systématiquement, pour tous les mandats. Notre objectif doit être d'éviter les ruptures en termes de soutien international. En plus de 70 ans, les Nations Unies ont mis en place 71 missions, dont 59 sont aujourd'hui achevées. Ces transitions passées offrent quelques enseignements.

Il convient de travailler en amont aux conditions qui permettent d'envisager, le moment venu, un retrait. Il faut donc insister dans les mandats sur l'appui au renforcement des capacités des États, le rétablissement des services de base aux populations, la réforme du secteur de la sécurité et la participation de tous aux processus de paix. Au Mali, par exemple, la participation des femmes à la mise en œuvre de l'accord de paix s'est améliorée depuis que cet objectif est inscrit dans le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali.

Il importe ensuite de donner aux missions politiques spéciales qui prennent le relais des opérations de maintien de la paix les mandats et les ressources pour appuyer efficacement les autorités de l'État hôte. Je pense par exemple à la mise en place du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti, qui vise à coordonner les efforts de la communauté internationale et en particulier à poursuivre l'appui à la police et à la justice.

Il est, enfin, essentiel d'accompagner le retrait des opérations de maintien de la paix par une coopération renforcée avec les agences, fonds et programmes des Nations Unies, y compris avec le Fonds pour la consolidation de la paix. Le modèle des bureaux de liaison

mis en place par la MINUAD au Darfour est ainsi un exemple de flexibilité, qui doit pouvoir se perpétuer après le retrait de l'opération de maintien de la paix.

La France est convaincue que les transitions ne peuvent être réussies que par un partenariat avec les acteurs régionaux et internationaux. C'est l'approche que nous poursuivons au Sahel, où la Coalition pour le Sahel vise à répondre à l'ensemble des dimensions de la crise et à veiller à la complémentarité des efforts des Nations Unies, de l'Union européenne et des pays de la région.

L'engagement régional est aussi déterminant en République centrafricaine, où l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs jouent un rôle déterminant, aux côtés des Nations Unies, pour appuyer la mise en œuvre de l'accord de paix.

**M<sup>me</sup> Evstigneeva** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions l'Irlande, qui a l'honneur d'accueillir cette année le débat annuel sur la réforme du maintien de la paix, de se focaliser sur l'importante question de la transition dans le cadre des opérations de maintien de la paix. Nous remercions le Secrétaire général de son exposé éclairant et d'avoir mis un accent particulier sur l'importance que revêtent la prise en main et le leadership nationaux pour la consolidation de la paix. On ne saurait trop mettre en exergue la contribution de l'ancienne Présidente du Libéria, M<sup>me</sup> Ellen Johnson-Sirleaf, dont le pays est venu à bout d'une difficile période de conflit et de reconstruction post-conflit avec l'aide active de la communauté internationale. Nous remercions également M<sup>me</sup> Safaa Elagib Adam pour son évaluation de la situation au Soudan. Nous saluons la présence de la Ministre d'État aux affaires étrangères et à la culture de l'Inde, M<sup>me</sup> Meenakshi Lekhi, à la séance d'aujourd'hui.

Chaque conflit répond à des causes qui lui sont propres et chaque cas spécifique requiert donc une approche délicate et impartiale, une analyse patiente et la recherche, avant tout au niveau national, d'une solution singulière. Nous sommes convaincus que des efforts politiques et de médiation de qualité et minutieux jouent un rôle clef dans la promotion de la paix et de la sécurité internationales. Sans accord politique, l'appui international à un pays en conflit, quelle qu'en soit la forme – opération de maintien de la paix, mission politique ou bons offices du Secrétaire général – n'aura guère d'effet.

À cet égard, nous pensons que la meilleure manière de transformer le mandat d'une quelconque mission des Nations Unies est de transférer intégralement à l'État concerné la responsabilité, d'une part, de prévenir et surmonter les répercussions des conflits et, de l'autre, de préserver la paix et d'avancer vers le relèvement et le développement en tenant compte des intérêts et des droits de toute la population.

Malheureusement, il est rare d'obtenir un tel résultat, surtout en peu de temps. Dans le monde d'aujourd'hui, les opérations de maintien de la paix restent un outil majeur pour mettre fin aux hostilités et créer des conditions propices à une réconciliation définitive des parties. Les Casques bleus aident le pays hôte à faire le premier pas sur la voie qui mène du conflit à une paix durable, et ils jouent un rôle clef aux premières étapes de la consolidation de la paix. Une part importante des mandats de maintien de la paix consiste à aider le Gouvernement à reprendre le contrôle du territoire national entier, à protéger les civils, à renforcer les institutions de l'État, à mettre en œuvre les programmes de désarmement, démobilisation et réintégration, et à réformer le secteur de la sécurité.

Bien que les mandats de maintien de la paix soient devenus excessivement complexes ces dernières années et intègrent nombre de tâches sans lien avec le maintien de la paix, il est clair qu'il n'est pas approprié de fournir aux États une assistance de long terme en matière de développement et de droits de l'homme par le biais des opérations de maintien de la paix.

À mesure que les missions de maintien de la paix s'acquittent de leurs fonctions fondamentales et que la situation sur le terrain se stabilise, elles doivent procéder à un retrait progressif et céder la place à d'autres formes d'assistance internationale. Dans le même temps, tout au long du retrait ou de la clôture d'une mission, il faut veiller à la continuité afin d'éviter une reprise du conflit pendant la période de transition. En tout état de cause, lorsqu'on envisage le retrait des forces du maintien de la paix, l'avis du pays hôte doit être un facteur clef. À cet égard, nous prenons note de l'étroite collaboration mise en place avec les autorités soudanaises en vue de réduire les effectifs de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour et de définir la configuration qui lui a succédé, la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (MINUATS). Nous pensons que l'action de la MINUATS renforcera les capacités de Khartoum dans certains domaines clefs, notamment la consolidation de la paix, encouragera les

réformes économiques et une réforme durable du secteur de la sécurité, et sera propice à la paix intérieure et à l'état de droit. Il faut également accroître l'aide économique apportée au pays pour ces tâches cruciales. Aider à la mobilisation des ressources nécessaires est un autre pan important de son mandat.

Nous avons toujours soutenu qu'une assistance internationale à la consolidation et au maintien de la paix, lorsqu'elle est nécessaire, ne doit être fournie qu'à la demande ou avec le consentement du Gouvernement concerné, conformément à ses priorités, sans diktat et dans le respect inconditionnel de la souveraineté nationale. Nous pensons qu'il n'y a pas de place pour les approches standardisées ou les interventions automatiques. Nous ne pensons pas qu'il soit opportun de surcharger le Secrétariat et les pays hôtes avec des ensembles d'objectifs ou de paramètres génériques qui n'ont souvent guère de liens avec le règlement d'une situation de crise dans un pays donné.

Certes, il existe un lien entre paix et sécurité, développement et droits de l'homme ; il est évoqué dans les résolutions relatives à la consolidation de la paix. Cela ne doit toutefois pas être un prétexte pour enchevêtrer les mandats des organes de l'ONU et ceux des différents services du Secrétariat. Dans ce contexte, nous soulignons le rôle sans équivalent que joue la Commission de consolidation de la paix, qui coordonne et sous-tend les efforts déployés par les acteurs nationaux et internationaux pour instaurer une paix et un développement durables. Nous appuyons son activité et sommes favorables au renforcement de cet organe important de l'Organisation.

Le Libéria, comme l'a noté tout à l'heure l'ancienne dirigeante de ce pays, est un exemple sans pareil de partenariat productif entre les Nations Unies et les acteurs nationaux de la consolidation de la paix.

La Commission de consolidation de la paix a également fait la preuve de sa capacité à appeler l'attention de la communauté internationale sur les priorités nationales en matière de consolidation de la paix et de développement au Libéria, qui avait besoin d'une aide internationale, et à fournir un tremplin permettant de passer de la théorie à la pratique en matière de consolidation et de pérennisation de la paix.

**M. Aougi** (Niger) : Je remercie le Secrétaire général, M<sup>me</sup> Ellen Johnson Sirleaf et M<sup>me</sup> Safaa Elagib Adam pour leurs exposés.

Comme le sait le Conseil de sécurité, le plus difficile, ce n'est pas de s'interposer entre les belligérants et de faire taire les armes dans un conflit, mais de laisser le pays hôte dans un climat apaisé, favorable à un relèvement et un développement durables, des objectifs qui ne pourront être atteints que si le maintien de la paix parvient à léguer aux autorités du pays un environnement propice à la consolidation de la paix. En effet, un retrait précipité ou une reconfiguration mal préparée des missions de maintien de paix comportent des risques énormes de basculement qui pourraient emporter d'un revers de main tous les espoirs de paix.

C'est pourquoi le Conseil de Sécurité, qui porte la lourde responsabilité de l'établissement et du démantèlement des missions de paix, devrait d'abord et avant tout, s'assurer que les conditions sont suffisamment réunies avant de décider de son désengagement, dont la décision et/ou le calendrier sont, hélas, parfois établis dans l'empressement, à un moment où les populations vulnérables ont encore besoin de la présence onusienne sur leur terrain.

Le Conseil de sécurité doit procéder à une évaluation approfondie de la situation sur le terrain avant de prendre la décision de retrait des forces onusiennes. Il doit en outre tenir compte de l'avis des acteurs locaux et internationaux sur l'opportunité du retrait, à travers des indicateurs de succès de leurs mandats. Aucun retrait de l'ONU ne devrait être opéré sans que les acteurs nationaux ne disposent de capacités minimales pour animer eux-mêmes les transitions qui, compte tenu de la fragilité des environnements post-conflit, doivent être minutieusement planifiées.

Il est évident que la complexité de la mise en œuvre des processus de paix et l'ancrage de toutes les activités concourent à la stabilisation d'un pays fragilisé par un conflit. La restauration, la consolidation et le maintien de la paix, ou encore la mise en place et le renforcement des institutions étatiques représentent un travail fastidieux et de longue haleine. Par conséquent, une attention particulière doit être accordée à la manière dont une opération de maintien de la paix s'engage dans une planification intégrée avec les autorités locales et nationales, les communautés, la société civile, et avec le système des Nations Unies dans son ensemble, pour assurer une transition réussie.

Comme la transition est assurément une période de transfert de pouvoir aux autorités locales, il est crucial que le pays hôte identifie ses propres priorités et s'approprie les acquis et les consolide. Si l'Opération

des Nations Unies en Côte d'Ivoire a souvent été citée comme un exemple de transition réussie, c'est grâce à l'implication des acteurs ivoiriens qui se sont approprié de belle manière le processus de paix, en développant des plans consensuels de transition adaptés à leurs besoins. Les transitions récemment effectuées au Libéria, en 2018, et au Darfour, en 2020, comportent autant de leçons qui peuvent contribuer significativement à l'amélioration des transitions, même si, faut-il le rappeler, chaque situation présente ses propres spécificités.

Pour obtenir l'implication et l'adhésion des populations locales, il faudrait qu'elles soient associées à toutes les étapes du processus de paix pour leur permettre d'exprimer leurs préoccupations, leurs visions et leurs besoins. Pour y parvenir, il est indispensable que les Nations Unies développent une communication efficace avec tous les acteurs locaux et les populations locales dans leur diversité.

La planification de la stratégie de sortie de crise doit nécessairement être établie en symbiose avec les stratégies nationales qu'elles sont censées appuyer, ce qui suppose un travail de coordination intense avec tous les acteurs : pays hôte, système des Nations Unies et d'éventail acteurs intervenants dans le pays hôte, dans la diversité de leurs interventions. Par ailleurs, compte tenu de l'impact et du rôle joué par la société civile, les jeunes et les femmes au sein de toutes les organisations sociales et projets de développement économique et social, le Conseil doit veiller à l'application stricte de toutes les résolutions pertinentes assurant leur pleine et entière participation à toutes les stratégies, et à leur mise en œuvre, si l'on veut réellement parvenir au succès souhaité dans la consolidation de la paix.

Pour conclure, ma délégation voudrait exhorter la communauté internationale et, plus précisément, celle des donateurs, sur la nécessité de doter les transitions de ressources financières conséquentes, à la hauteur des activités multidimensionnelles qu'elles conduisent et de tous les défis liés à la situation de fragilité des régions en conflit.

**M. Dai Bing** (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine se félicite que l'Irlande ait convoqué la séance de ce jour, et nous remercions le Secrétaire général Guterres et M<sup>me</sup> Johnson-Sirleaf de leurs exposés. J'ai également écouté avec attention l'exposé de M<sup>me</sup> Safaa Elagib Adam.

Les opérations de maintien de la paix sont pour l'ONU un moyen important de maintenir la paix et la sécurité internationales. Une stratégie de transition correctement formulée et efficacement mise en œuvre est la clef de la réussite des opérations de maintien de la paix. Il s'agit également d'une thématique fréquente, qui doit amener les membres du Conseil à faire le bilan des enseignements à retenir et à procéder en permanence à des améliorations.

Nous devons optimiser la planification globale des opérations de maintien de la paix. Ces dernières doivent systématiquement se plier aux objectifs politiques et, en fonction de l'évolution de la situation, s'employer à ajuster en temps utile la portée et les priorités des mandats.

La protection des civils, la protection des droits humains et la justice transitionnelle sont autant de moyens de servir le processus politique, et elles ne sauraient se substituer au processus politique lui-même.

Dès le début du déploiement d'une opération de maintien de la paix, le Conseil de sécurité doit incorporer les concepts pertinents de la consolidation de la paix et s'efforcer de jeter les bases d'une paix et d'une stabilité à long terme dans le pays concerné. Au fur et à mesure que la situation se stabilise, une stratégie de sortie claire et réalisable doit être formulée ; c'est là un facteur important pour favoriser une transition en douceur. Ainsi, les transitions réalisées au Timor-Leste, en Sierra Leone, en Côte d'Ivoire et au Libéria sont autant de réussites au crédit des Nations Unies. Nous devons nous appuyer sur ces expériences positives et nous employer à promouvoir leur application dans d'autres contextes.

Nous devons nous attacher en priorité à appuyer le processus d'édification de la nation des pays concernés. Dans les pays qui sortent d'un conflit, les infrastructures sont en ruines. Le passage du maintien à la consolidation de la paix est la clef de la reconstruction nationale, qui incombe au premier chef aux pays concernés. Toutefois, en raison de leur vulnérabilité et de leur fragilité, les pays sortant d'un conflit ne sont guère en mesure de se développer de manière indépendante pendant la phase de transition. L'ONU et la communauté internationale doivent assumer la responsabilité de fournir un appui ciblé à ces pays afin qu'ils puissent renforcer et améliorer leur capacité de développement autonome. Il convient de souligner que la stabilité politique et sociale dépend d'un développement économique régulier.

Dans le cadre de la stratégie de transition des opérations de maintien de la paix, la priorité doit être donnée aux secteurs clefs, tels que les infrastructures, l'agriculture, l'utilisation des ressources, l'accessibilité de l'éducation et l'élimination de la pauvreté, entre autres, car ce sont autant de composantes importantes de la paix et de la stabilité à long terme d'un pays. Ce qui s'est produit récemment en Afghanistan est la preuve qu'une « transformation démocratique » imposée de l'extérieur se solde inévitablement par un échec. La communauté internationale et l'ONU doivent tirer les enseignements de cette expérience et continuer d'apporter un appui efficace et robuste aux efforts de reconstruction des pays sortant d'un conflit, comme l'Afghanistan.

Nous devons persister à formuler des stratégies de transition qui soient en phase avec les conditions locales. Les transitions post-conflit impliquent, entre autres, la reconstruction des institutions de l'État, la réconciliation nationale et la réforme du secteur de la sécurité. Tous ces éléments sont liés à la souveraineté nationale et ne peuvent être considérés séparément des conditions politiques, économiques et culturelles spécifiques du pays concerné.

Dans le cadre de l'élaboration du plan de transition d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies, nous devons tenir pleinement compte des souhaits du pays et les respecter, afin d'assurer la convergence et la complémentarité avec les stratégies et priorités de développement national formulées et décidées indépendamment par les pays eux-mêmes. Par ailleurs, il est essentiel de s'adapter rapidement à l'évolution de la situation sur le terrain dans ces pays.

Au cours des 30 dernières années, l'ONU a organisé et déployé plusieurs missions en Haïti et a beaucoup investi dans ce pays. Pourtant, de nombreux problèmes liés à la gouvernance de l'État subsistent, ce qui est décevant. Le modèle appliqué actuellement pour Haïti n'est pas viable. Le Gouvernement haïtien doit s'acquitter de ses responsabilités et s'attaquer à ces problèmes de manière indépendante.

Depuis de nombreuses années, la Chine concourt activement à la reconstruction et au développement des pays sortant d'un conflit, en particulier les pays en développement, et leur apporte son soutien dans les domaines du développement économique, de l'éducation, de la santé et des infrastructures, tout en s'attachant à les aider à améliorer leur capacité de développement autonome et à atteindre un niveau d'autonomie et d'auto-suffisance plus élevé. Le Fonds Chine-ONU pour la paix

et le développement aide activement les pays concernés à entreprendre des projets de coopération dans les domaines de la lutte contre le terrorisme, du maintien de la paix, des bons offices, de la médiation et du développement durable.

La Chine est disposée et prête à travailler avec la communauté internationale pour continuer à apporter sa contribution afin d'aider les pays sortant d'un conflit à atteindre la paix et le développement durable.

**M. Jürgenson** (Estonie) (*parle en anglais*) : Je m'associe aux autres orateurs pour remercier le Secrétaire général, la Présidente Johnson-Sirleaf et M<sup>me</sup> Safaa Elagib Adam de leurs exposés.

L'objectif de chaque mission de maintien de la paix des Nations Unies est de se retirer et de devenir superflue, mais, comme l'expérience nous l'a montré, la paix exige une approche multidimensionnelle, qui a été adoptée par plusieurs missions de maintien de la paix des Nations Unies. Cependant, la manière dont les diverses dimensions permettent de parvenir à la paix est une autre question et, de ce fait, il faut accorder une attention particulière au moment et à l'opportunité de la fin ou de la transition d'une mission. Cela fait des transitions bien menées des processus pluriannuels qui nécessitent des actions politiques, programmatiques et de sécurité soutenues, rassemblant l'ensemble du système des Nations Unies dans un type de configuration différent et l'appui de l'ONU au pays hôte.

La planification de la transition doit prendre en compte de vastes défis, notamment les risques pour la stabilité, la gouvernance et l'état de droit, ainsi que le contexte politique, humanitaire et des droits de l'homme. À cet égard, une large coordination avec différentes parties prenantes, notamment les femmes, les jeunes et les personnes qui protègent et promeuvent les droits de l'homme, est cruciale pour une transition sans heurts vers la consolidation de la paix après un conflit.

Les transitions de missions intégrées nécessitent le transfert d'une multitude de tâches à une variété d'acteurs, notamment les partenaires internationaux, les Gouvernements hôtes et les organisations de la société civile, tout en maintenant la continuité. Par le passé, des retraits ont parfois eu lieu sur fond de règlements politiques incomplets, de menaces persistantes pour les civils et de disparités socioéconomiques importantes.

Par conséquent, une attention accrue doit être accordée aux transitions, et des rapports périodiques doivent être établis sur l'état d'avancement des

transitions en cours. L'expérience nous a également montré que les changements dans la présence des missions sont plus efficaces quand une attention adéquate est parallèlement accordée aux répercussions environnementales et écologiques correspondantes. Lorsque l'on évalue une transition, il faut veiller à ce que les effets que l'environnement et le climat ont sur la sécurité soient pris en compte.

La protection des civils et la promotion des droits humains sont au cœur de la stratégie politique de l'ONU et du dialogue avec les autorités de l'État hôte, et elles restent tout aussi pertinentes alors que l'objectif stratégique de l'ONU évolue vers la consolidation de la paix, les autorités de l'État hôte assumant une plus grande responsabilité.

Enfin, l'exigence fondamentale dans toutes les transitions, c'est la prise en main nationale, que ce soit par le pays hôte, les communautés locales ou les partenaires de la société civile. Alors que les missions des Nations Unies changent de dispositif, il ne faut pas que la sécurité des personnes et la stabilité de la paix soient mises en péril, mais que les communautés locales soient plus autonomes et plus résilientes.

**M. de la Fuente Ramírez** (Mexique) (*parle en espagnol*) : Nous nous associons aux autres orateurs pour vous, Madame la Présidente, d'avoir organisé ce débat. Nous remercions également de leurs exposés le Secrétaire général, l'ancienne Présidente du Libéria, M<sup>me</sup> Ellen Johnson-Sirleaf, et la Présidente de l'Association pour le développement des communautés du Soudan. Nous félicitons également l'Irlande d'avoir déposé, sur cette question, un projet de résolution, dont nous nous sommes, avec une profonde conviction, portés coauteurs, et qui, nous l'espérons bien, contribuera à apporter une plus grande clarté aux processus de transition des missions de paix.

Les opérations de maintien de la paix sont des éléments fondamentaux du dispositif de consolidation de la paix. Les examens du dispositif de consolidation de la paix qui ont eu lieu en 2015 et en 2020 ont montré clairement qu'il n'y a pas de développement sans paix ni de paix sans développement, et qu'il est crucial de s'attaquer aux causes structurelles des conflits pour les prévenir et les régler. Par ailleurs, la nature changeante des conflits fait que l'attention du Conseil de sécurité doit désormais être axée sur la conception de transitions

efficaces et souples. Comme nous l'avons vu, les transitions peuvent déterminer le choix que le pays fera entre le chemin vers la stabilité ou la rechute dans la violence.

À cet égard, je voudrais citer quelques éléments dont il faut tenir compte lorsque l'on évalue une transition ou une réduction du mandat d'une opération de paix.

Premièrement, il faut évaluer objectivement le moment de mettre fin au mandat d'une mission ou de le modifier substantiellement. La décision sur la fin d'une mission ne doit pas être soumise à des considérations qui ne sont pas liées à la réalité sur le terrain. Les échéances artificielles marquant la fin d'une mission sont également à éviter. L'expérience vécue en Haïti, par exemple, nous oblige à nous demander si la transition vers le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti a eu lieu au moment le plus opportun.

Deuxièmement, il faut examiner les capacités réelles d'assurer la protection des civils. Comme nous avons pu le constater dans le cas du Soudan, la clôture de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour n'a pas été épargnée par les difficultés à cet égard, et des événements regrettables se sont produits. Il est donc essentiel de tenir compte de la capacité réelle des acteurs nationaux sur le terrain, afin d'assurer la protection des civils et de travailler avec eux sur des plans de protection efficaces.

Troisièmement, il faut prêter attention aux aspects civils de la transition. Ils vont de la planification des capacités civiles, en particulier en ce qui concerne les capacités en place pour la promotion et la protection des droits de l'homme, à l'égalité des sexes, l'état de droit et l'accès à la justice, les capacités du secteur de la sécurité, la bonne gestion des armes et des munitions, la réduction de la violence communautaire, la réconciliation et le renforcement des systèmes électoraux, entre autres.

Quatrièmement, il faut impliquer les coordinateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies. Ce n'est qu'ainsi que l'on aura des stratégies de consolidation de la paix inclusives, qui permettent la reconstitution du tissu social et répondent aux intérêts des sociétés et des Gouvernements des pays avec lesquels ils se mettent en relation. À cet égard, nous nous félicitons que dès le début, la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan a été créée comme une mission intégrée. Cinquièmement, il convient de renforcer la collaboration avec la Commission de

consolidation de la paix dans le cadre du partage des responsabilités. La Commission dispose de capacités considérables lorsqu'il s'agit de mobiliser tous les acteurs concernés par les processus de transition et d'établir des partenariats stratégiques avec des organisations régionales. Qui plus est, elle peut continuer de suivre les conflits sans aucune pression et sans avoir le sentiment d'être sous la loupe du Conseil de sécurité, comme dans le cas de la Guinée-Bissau ou du Burundi.

Comme cela a été dit à maintes reprises, la participation active des femmes, des jeunes et des minorités en tant qu'acteurs centraux dans les processus visant à prévenir de nouvelles flambées de violence et à promouvoir la stabilisation politique s'avère indispensable.

Enfin, je voudrais rappeler que les recommandations du Comité spécial des opérations de maintien de la paix ont le grand avantage de prendre en compte les vues des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, afin que les propositions émises soient en phase avec la réalité du terrain et s'appuient sur les enseignements tirés de l'expérience.

**M. Kiboïno (Kenya) (*parle en anglais*) :** Je tiens à mon tour à remercier Son Excellence le Secrétaire général, S. E. M<sup>me</sup> Ellen Johnson-Sirleaf et M<sup>me</sup> Safaa Elagib Adam de leurs exposés éclairants. Je salue également la présence parmi nous de S. E. M<sup>me</sup> Meenakshi Lekhi, Ministre d'État aux affaires étrangères de l'Inde.

Je tiens en outre à vous féliciter, Madame la Présidente, d'avoir organisé le présent débat et de nous avoir permis de rendre hommage ce matin à tous les soldats de la paix qui ont fait le sacrifice ultime au service du maintien de la paix. Nous honorons la mémoire de ces femmes et de ces hommes courageux, et rendons hommage à chaque soldat de la paix, qu'il soit membre du personnel civil ou en tenue, en fonction ou à la retraite.

Aujourd'hui, le maintien de la paix porte essentiellement sur des conflits intra-étatiques complexes et prolongés, impliquant souvent des groupes terroristes ou insurgés actifs qui ciblent délibérément et sans discernement les civils et les biens de caractère civil. Pour que les soldats de la paix puissent s'acquitter de leur mandat de protection de la paix et des civils contre de telles attaques, ils doivent eux-mêmes être à l'abri de ces menaces.

À cet égard, je réaffirme le soutien du Kenya aux initiatives novatrices du Secrétaire général, Action pour le maintien de la paix et Action pour le maintien de la paix Plus. Nous nous associons tout particulièrement

aux éléments clefs de ces initiatives, notamment le renforcement de la protection des civils, l'amélioration de la sûreté et de la sécurité du personnel de maintien de la paix, la promotion du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et la recherche de solutions politiques.

Le Kenya est fier de déployer des soldats de la paix qui sont bien préparés à affronter les conditions actuelles. L'International Peace Support Training Centre est un établissement régional d'excellence qui offre une formation pointue dans tous les aspects des opérations de soutien à la paix dans des conditions de sécurité complexes. De la lutte contre les engins explosifs improvisés à l'établissement de relations fructueuses avec les communautés locales, nous nous engageons à former la prochaine génération de soldats de la paix.

Cependant, même si nous plaignons pour un maintien de la paix efficace, nous sommes intéressés par le thème de la séance d'aujourd'hui, à savoir comment mieux gérer les processus de transition lorsque les missions quittent le terrain. Nous sommes fermement convaincus que la stratégie de retrait définie dans le cadre de la planification initiale de la mission doit prévoir des transitions efficaces. Nous constatons que les conditions sur le terrain évoluent, notamment lorsque les missions durent plus longtemps que prévu. Plus la mission dure, plus elle a de conséquences sur l'environnement socioéconomique et politique. Le désengagement doit donc en tenir compte afin d'éviter de nouvelles crises aux niveaux local et national.

Je tiens à souligner quelques points qui, selon nous, doivent être pris en compte lors de la formulation des stratégies de transition et de retrait dans le domaine du maintien de la paix.

Premièrement, il faut toujours garder à l'esprit que le maintien de la paix ne saurait se substituer au règlement des conflits. Il doit être entrepris parallèlement à un processus politique doté de ressources suffisantes et d'un degré de priorité élevé pour s'attaquer aux causes profondes des conflits.

Deuxièmement, les missions de maintien de la paix ont des répercussions sur l'économie grâce aux chaînes d'approvisionnement qu'elles nécessitent. Avec le temps, elles deviennent des moteurs de l'emploi et de la production et peuvent avoir des effets bénéfiques sur les économies locales. Leur départ peut avoir des conséquences inattendues, comme des pertes d'emplois, qui pourraient être préjudiciables à la paix et à la sécurité. Les transitions doivent donc être planifiées et

coordonnées en collaboration avec les organismes de développement économique nationaux, régionaux et internationaux.

Troisièmement, le maintien de la paix intervient, par définition, dans des environnements fragiles que les investisseurs jugent risqués sur le plan politique. Les processus de transition menés par les missions des Nations Unies doivent donc s'accompagner de programmes de promotion des investissements qui cherchent à réduire les investissements à risque et à garantir le respect des cadres environnementaux, sociaux et de gouvernance favorables au maintien des avancées âprement obtenues sur la voie de la paix. C'est là que le Fonds pour la consolidation de la paix, auquel le Secrétaire général a fait référence, a un rôle à jouer.

Quatrièmement, le Conseil de sécurité doit solliciter davantage les conseils de la Commission de consolidation de la paix pour avoir une vision à long terme propice à la pérennisation de la paix lors de la formation, de l'examen et de la reconfiguration des opérations de paix.

Cinquièmement, l'ONU doit, dans la mesure du possible, impliquer le pays hôte dans la négociation et la formulation des mandats de maintien de la paix, y compris les aspects liés à la transition, afin de promouvoir l'appropriation et la responsabilité nationales. En outre, des consultations approfondies doivent être organisées avec les principaux acteurs nationaux, ainsi qu'avec les parties prenantes régionales et internationales.

Enfin, pour instaurer durablement la paix après le départ des missions de maintien de la paix, les efforts de désarmement, de démobilisation et de réintégration des ex-combattants doivent être entrepris pendant et après les mandats des missions, en fonction de la situation propre à chaque pays.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante de l'Irlande.

Je voudrais commencer par remercier le Secrétaire général de son exposé édifiant. La présence du Secrétaire général au Conseil plus tôt aujourd'hui témoigne clairement de son soutien indéfectible aux milliers de soldats de la paix qui œuvrent à la construction et à la pérennisation de la paix dans le monde entier. Je tiens également à remercier l'ancienne Présidente

Johnson-Sirleaf. Le passage du Libéria du conflit à la paix atteste de son leadership et des changements obtenus grâce aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Les contingents irlandais sont fiers de servir dans son pays au sein de la Mission des Nations Unies au Libéria.

Enfin, je tiens à remercier Safaa Adam de son témoignage percutant. Sa voix, son expérience et ses recommandations sont ce que le Conseil a besoin d'entendre.

Depuis plus de 60 ans, des Irlandaises et des Irlandais servent dans les opérations de paix des Nations Unies dans le monde entier. Chaque communauté de l'île a fait ses adieux à un Béret bleu au moment de son déploiement et a compté les jours jusqu'à son retour. Certains ne sont jamais rentrés. Aujourd'hui, nous nous souvenons de toutes les personnes qui ont donné leur vie pour la cause de la paix, et nous leur rendons hommage.

Sous son meilleur jour, le maintien de la paix des Nations Unies est une expression remarquable et vérifiable du multilatéralisme et de la solidarité internationale. Ces femmes et ces hommes courageux travaillent jour et nuit dans des environnements comptant parmi les plus fragiles au monde, aux quatre coins de la planète. Ils s'efforcent d'assurer la sécurité de celles et ceux qui ont besoin de protection, de régler les conflits et de créer les conditions qui permettront à la paix de prospérer. En tant qu'Irlandaise, je sais, forte de l'expérience de notre île, que la paix durement acquise peut être fragile et qu'un engagement soutenu est nécessaire pour qu'elle prospère.

Le fait est que la fin d'un conflit violent apporte avec elle une occasion d'instaurer une paix durable, et non une garantie. Lorsque cette occasion se présente, il nous appartient, collectivement autour de cette table, d'être prêts et disposés à la saisir.

Le maintien de la paix peut ouvrir la voie à un avenir pacifique. Une transition durable vers la consolidation de la paix peut nous empêcher de fléchir en cours de route. Certes, les défis sont complexes et interconnectés, mais ils ne sont pas insurmontables. C'est pourquoi l'Irlande a fait de cette question une priorité, non seulement aujourd'hui, mais également tout au long de son mandat au Conseil.

Le projet de résolution qui sera voté demain, et dont de nombreux membres autour de cette table se sont déjà portés coauteurs, envoie un message clair et uni. Il s'agit du premier projet de résolution consacré

exclusivement à la question des transitions. Il fournira un plan de marche et un cadre régissant la manière dont nous aborderons et gérerons ce moment critique et délicat de l'histoire d'un pays.

Lorsque vient l'heure de partir pour nos soldats de la paix, il est essentiel que le système des Nations Unies soit prêt à redoubler d'efforts et à intervenir. Pour ce faire, il importe que le Conseil ait une vision commune de ce que cela signifie. L'Irlande considère la transition comme un processus stratégique, conçu pour préparer la restructuration de la présence des Nations Unies sur le terrain. Nous la considérons comme un processus progressif, rendant possible et appuyant les efforts de consolidation de la paix à long terme.

Bien entendu, ne soyons pas naïfs. Le processus ne sera pas toujours linéaire. Les intervenants nous ont parlé aujourd'hui des défis redoutables qui peuvent surgir lorsque les circonstances sur le terrain changent. Cependant, avec une planification précoce et inclusive, qui intègre une démarche mobilisant l'ensemble du système des Nations Unies et qui est axée sur la prise en main nationale, nous pouvons faire en sorte que les fondations de la paix jetées par le maintien de la paix ne soient pas perdues, mais plutôt mises à profit.

Notre débat d'aujourd'hui ne porte pas uniquement sur des questions techniques. En fait, pour des milliers de personnes vulnérables, il est loin d'être abstrait. Ces personnes comptent sur le Conseil et sur l'ONU pour collaborer avec leurs gouvernements afin d'assurer leur sécurité et de les protéger. Lorsque le Secrétaire général était ici, il a souligné la nécessité d'accorder une attention accrue à la protection des civils pendant la restructuration des présences des Nations Unies.

Nous savons qu'il incombe au premier chef aux États de protéger leur population civile. Le Conseil a également un rôle à jouer. Il a la responsabilité d'encourager et d'accompagner les Gouvernements dans

l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies nationales qui prennent en compte les besoins de protection de tous les pans de la population. Il faut donc garantir la pleine participation des communautés locales et des parties prenantes, notamment les femmes, les jeunes et la société civile.

Le débat d'aujourd'hui a démontré que la paix n'est pas un moment. Ce n'est pas la signature d'un accord, ni le départ d'une mission de maintien de la paix des Nations Unies. C'est un processus, c'est un engagement. La paix prend du temps et requiert de la planification et de la patience, et elle suscite toujours de l'espoir. Le Conseil doit exercer l'autorité qui lui est propre pour organiser, équiper et structurer les missions reconfigurées des Nations Unies de manière à donner à cette paix les meilleures chances de succès. Nous le devons à nos soldats de la paix et aux personnes qu'ils protègent.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil.

Il n'y a plus d'orateurs ou d'oratrices inscrits sur la liste.

Je tiens à remercier une fois de plus tous les participants qui se sont joints à nos discussions d'aujourd'hui, notamment l'ancienne Présidente de l'Irlande, Mary Robinson, qui a participé à cet important débat.

Je tiens également à remercier les États Membres suivants, qui ont pour l'heure envoyé des déclarations écrites sur le sujet du présent débat : Allemagne, Belgique, Brésil, Colombie, Émirats arabes unis, Fidji, Indonésie, Japon, Jordanie, Malaisie, Malte, Pologne, Portugal, République de Corée et Suisse. Nous espérons en recevoir d'autres. Les déclarations reçues d'ici la fin de la journée seront consignées dans un document regroupant les déclarations soumises au titre de la présente séance.

*La séance est levée à 12 h 15.*